

VILLE DE LAVAL

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2015**

**BUDGET PRINCIPAL
& BUDGETS ANNEXES**

SOMMAIRE

1. Synthèse	3
2. Les produits de fonctionnement.....	6
2.1. Le produit des contributions directes.....	7
2.1.1. Les bases de taxe d'habitation.....	8
2.1.2. Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties.....	9
2.2. Les dotations communautaires	10
2.3. Les concours financiers de l'Etat	11
2.3.1. Les compensations fiscales	11
2.3.2. La dotation globale de fonctionnement	13
2.4. Les produits des services	16
2.5. Les autres produits de fonctionnement	17
2.5.1. Autres impôts et taxes	17
2.5.2. Subventions et participations	17
2.5.3. Atténuations de charges	18
2.5.4. Autres produits de gestion courante	18
2.6. Les produits exceptionnels	18
3. Les dépenses de fonctionnement.....	19
3.1. Le fonctionnement courant	19
3.1.1. Les charges à caractère général.....	20
3.1.2. Les dépenses de personnel.....	21
3.1.3. Autres charges de gestion courante	22
3.2. Les dépenses exceptionnelles et financières hors intérêts.....	23
4. Analyse de la dette.....	24
5. Les ressources propres d'investissement.....	27
6. Capacité d'Autofinancement.....	28
7. Les investissements	29
8. Les budgets annexes	30
8.1. Le budget eau.....	30
8.1.1. Synthèse	30
8.1.2. Les produits de fonctionnement courant	31
8.1.3. Les charges de fonctionnement courant	31
8.1.4. Analyse de la dette	33
8.1.5. Les investissements	33

8.2.	Le budget assainissement	34
8.2.1.	Synthèse	34
8.2.2.	Les produits de fonctionnement courant	35
8.2.3.	Les charges de fonctionnement courant	35
8.2.4.	Analyse de la dette	37
8.2.5.	Les investissements	37
8.3.	Le budget services extérieurs des pompes funèbres	38
8.4.	Le budget lotissement de Beauregard	38
8.5.	Le budget parking	39

1. SYNTHÈSE

Quatre facteurs ont significativement marqué le compte administratif de la ville en 2015.

- La baisse des taux d'imposition de 10%,
- La mutualisation avec Laval Agglomération,
- La dépréciation de l'euro face au franc suisse,
- L'accentuation de la contribution au redressement des finances publiques.

La baisse des taux d'imposition s'est traduite par une diminution de 8% du produit des contributions directes et représente 3,2 M€ non prélevés auprès du contribuable par rapport à une situation où les taux d'imposition auraient été maintenus.

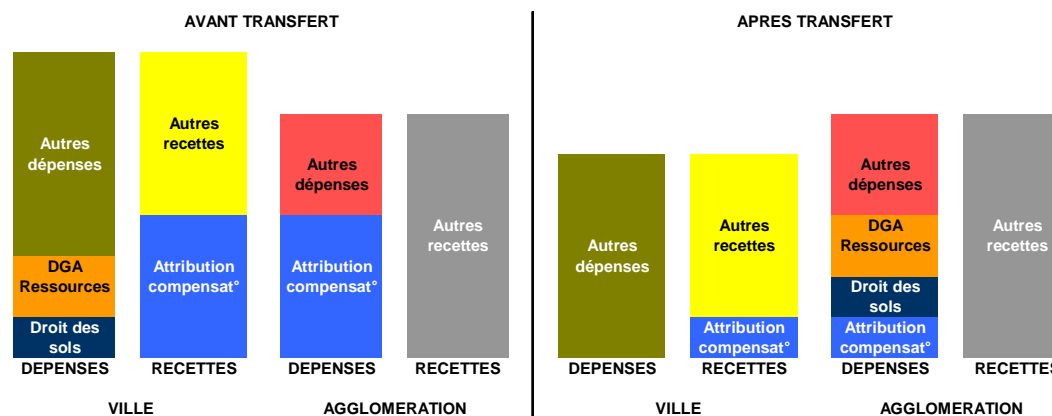
La mutualisation des services supports avec Laval Agglomération (commande publique, affaires juridiques, assemblées, ressources humaines, informatique, finances) n'a pas eu d'impact sur les équilibres financiers de la ville mais a un impact sur les volumes des dépenses et des recettes car cela représente 1,6 M€ de dépenses et recettes en moins.

La dépréciation de l'euro par rapport au franc suisse le 15 janvier 2015 a eu un impact important sur l'exercice 2015. Avant cette date, le taux de change était proche de 1,20 CHF pour 1 € et le taux du contrat de swap se situait à un niveau déjà élevé de 24%. Le 15 janvier, 1 € ne valait plus que 1,028 CHF et, si l'échéance avait été à cette date, le taux d'intérêt aurait été 44,7%. A noter que le 23 janvier le taux d'intérêt aurait atteint 51%. Le jour de l'échéance pour la ville, le taux d'intérêt a été de 38% représentant 3,7 M€ soit un surcoût de 1,4 M€ par rapport à 2014.

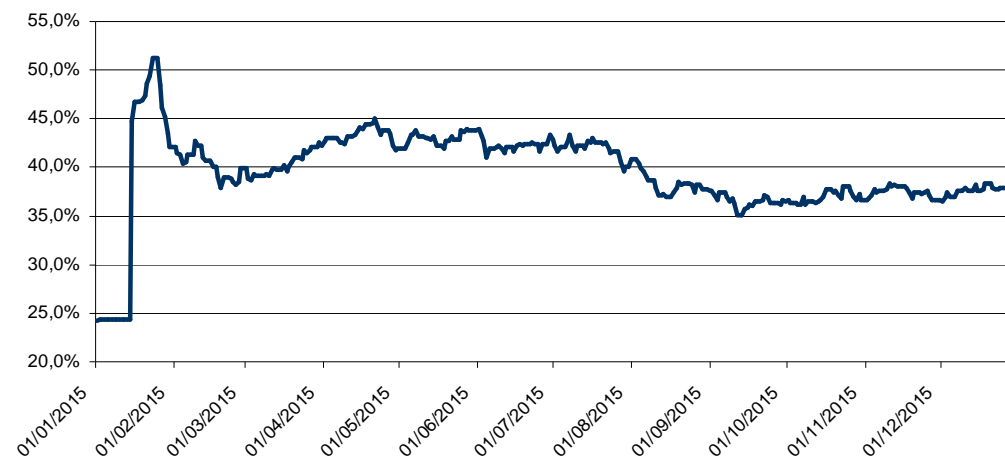
ÉVOLUTION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Contributions directes	0,6%	3,6%	2,7%	2,9%	2,0%	-8,0%

NEUTRALISATION DE L'IMPACT DES TRANSFERTS DE CHARGE



TAUX DU SWAP MESURE AU JOUR LE JOUR



La contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques a été mise en œuvre en 2014. Cependant, l'ampleur n'est pas la même qu'à compter de 2015 car le prélèvement s'est élevé à 1,3 M€ en 2015 contre 0,5 M€ en 2014.

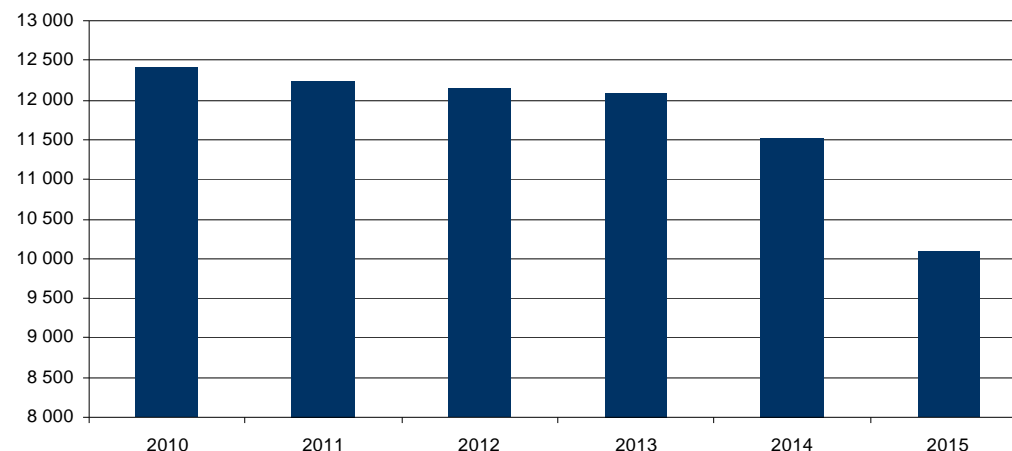
La baisse du taux d'imposition conjoint à la réduction des concours financiers de l'Etat et à la dépréciation de l'euro par rapport au franc suisse ne pouvaient que conduire à une dégradation de l'autofinancement dans la mesure où cela conduit à une moindre recette de 4,5 M€ et une charge supplémentaire de 1,4 M€.

Au final, la ville n'a pas dégagé d'autofinancement car il s'élève à - 0,3 M€ ce qui signifie que des charges ont été financées par le résultat de l'année antérieure.

Toutefois, cette dégradation de la capacité d'autofinancement (- 3,6 M€) est moindre que l'impact des trois facteurs cités précédemment (- 5,9 M€) ceci résultant :

- Des économies réalisées conduisant à une baisse significative des charges à caractère général (- 1,1 M€) et un maintien des dépenses de personnel à périmètre constant,
- Un volume de cessions un peu plus élevé qu'en 2014 (+0,6 M€),
- La progression de la matière fiscale permise par des fins d'exonération (+0,7 M€),
- Une baisse des dépenses exceptionnelles (-0,3 M€).

EVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE



DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits fonctionnement courant	68 545	69 905	71 421	72 862	73 788	68 036
- Charges fonctionnement courant	56 496	57 546	59 402	61 778	62 519	59 812
= Excédent brut courant	12 050	12 360	12 019	11 085	11 268	8 224
+ Produits exceptionnels	67	374	130	518	323	301
- Dépenses exceptionnelles	654	743	637	1 155	1 033	667
= Epargne de gestion	11 463	11 991	11 512	10 448	10 558	7 859
- Intérêts de la dette	3 542	5 357	5 433	4 966	5 270	6 411
= Epargne brute	7 921	6 634	6 079	5 483	5 288	1 448
- Remboursement de capital	5 922	6 454	6 440	6 686	6 846	7 019
= Epargne nette	1 999	179	-362	-1 204	-1 558	-5 571
+ RPI hors cessions	1 137	1 408	1 770	1 153	1 968	1 806
= CAF hors cessions	3 136	1 587	1 408	51	410	-3 764
+ Cessions	2 063	420	489	398	2 825	3 421
= Capacité d'autofinancement	5 199	2 007	1 897	347	3 234	-344

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2015 à 11,6 M€ dont 9,1 M€ ayant donné lieu à mandatement. Les principales opérations sont :

- la rénovation urbaine des Pommeraies (2,5 M€)
- le pôle d'échange multimodal (0,3 M€)
- l'aménagement du quartier du Tertre (0,3 M€)
- le gymnase Pascal Ménard (0,6 M€)
- le gymnase des Francs Archers (0,6 M€)
- le programme qualité voirie (0,9 M€)

N'ayant pas dégagé d'autofinancement, ils ont été uniquement financés par les subventions (4,4 M€), les emprunts (7 M€ dont 3,8 M€ mobilisés) et les résultats antérieurs (0,2 M€)

A noter que le résultat brut (avant report) est déficitaire de 0,6 M€. Cela vient du fait que de nombreux emprunts ne seront mobilisés que sur 2016 dans la mesure où la situation de trésorerie de la ville est significativement excédentaire du fait de la provision du swap euro CHF.

Le résultat de 2014 étant de 2,4 M€, 0,2 M€ ayant servi au financement des investissements et 0,3 M€ aux charges, le résultat de clôture de 2015 s'élève à 1,9 M€.

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capacité d'autofinancement	5 199	2 007	1 897	347	3 234	-344
+ Subventions	803	2 815	3 080	2 698	3 957	2 607
+ Emprunt	1 781	5 492	4 519	4 537	10 005	3 800
= Financement des invest.	7 783	10 313	9 496	7 582	17 196	6 064
- Dépenses d'investissement	9 001	10 914	7 337	14 221	14 020	9 059
- indemnité de refinancement	0	0	0	0	500	0
= Variation excédent de clôture	-1 218	-600	2 159	-6 640	2 676	-2 995

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Excédent global de clôture n-1	6 068	4 849	4 249	6 408	-231	2 445
+ Variation excédent de clôture	-1 218	-600	2 159	-6 640	2 676	-2 995
= Excédent global de clôture n	4 849	4 249	6 408	-231	2 445	-550
- reports en dépense						2 560
+ reports en recette						4 993
= Excédent global de clôture net						1 883

2. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de fonctionnement courant s'élèvent en 2015 à 68 036 m€ et se composent principalement des contributions directes (41%), des concours financiers de l'Etat (20%) et des dotations communautaires.

Par rapport à 2014, ils sont en baisse de 7,8%, l'ampleur de la baisse s'expliquant par trois facteurs :

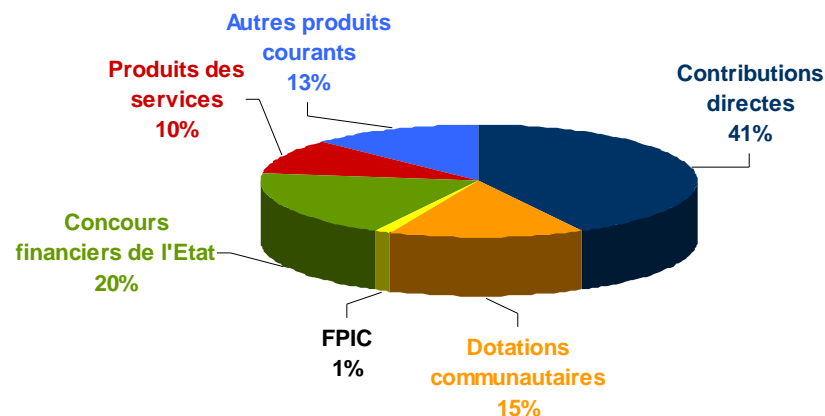
- La mutualisation avec Laval Agglomération et la prise de compétence « droit des sols » qui se sont traduits par une retenue des charges transférées (1,7 M€) sur les dotations communautaires,
- La contribution au redressement des finances publiques (1,3 M€) prélevée sur la dotation forfaitaire,
- La diminution de 10% des taux d'imposition représentant un produit fiscal de 3,2 M€ non prélevé sur les contribuables.

L'année 2015 a également été marquée par une progression des bases d'imposition résultant de fin d'exonérations, l'évolution physique des bases ayant été relativement faible.

D'autres facteurs ont accentué la tendance à la baisse des produits de fonctionnement :

- Les compensations fiscales de taxe foncières et « taxe professionnelle » qui ont diminué de 34%,
- La diminution des produits des services résultant notamment de la mise en œuvre de la DSP chauffage urbain et de la mutualisation,
- La perception de la subvention de l'Etat au titre du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées de 250 m€ au lieu de 500 m€ en 2014.

Composition des produits de fonctionnement courant



Les produits de fonctionnement courant

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contributions directes	27 877	28 874	29 663	30 531	31 155	28 656
Dotations communautaires	11 600	11 517	11 517	11 517	11 635	9 958
FPIC	0	0	113	317	485	656
Concours financiers de l'Etat	15 891	15 743	15 562	15 432	14 791	13 341
Produits des services	6 277	6 372	6 750	6 992	6 919	6 809
Autres produits courants	6 901	7 400	7 817	8 074	8 802	8 616
Produits fonctionnement courant	68 545	69 905	71 421	72 862	73 788	68 036

Evolution des produits de fonctionnement courant

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Contributions directes	0,6%	3,6%	2,7%	2,9%	2,0%	-8,0%
Dotations communautaires	-3,0%	-0,7%	0,0%	0,0%	1,0%	-14,4%
Concours financiers de l'Etat	-3,4%	-0,9%	-1,2%	-0,8%	-4,2%	-9,8%
Produits des services	1,6%	1,5%	5,9%	3,6%	-1,0%	-1,6%
Autres produits courants	4,5%	7,2%	5,6%	3,3%	9,0%	-2,1%
Produits fonctionnement courant	-0,1%	2,0%	2,2%	2,0%	1,3%	-7,8%

2.1. Le produit des contributions directes

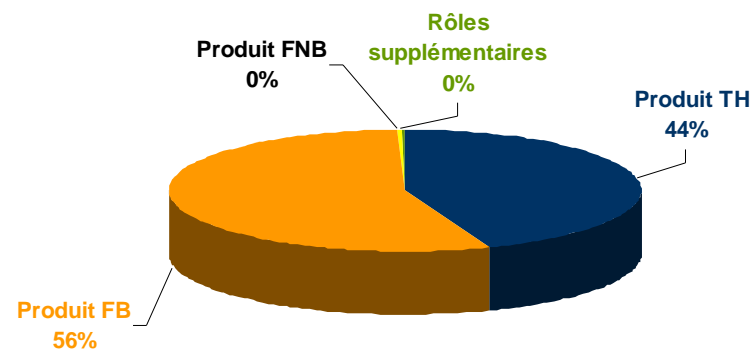
Le produit des contributions directes qui s'élève en 2015 à 28 656 m€ se compose principalement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (56%) et de la taxe d'habitation (44%).

Par rapport à 2014, il est en forte diminution du fait de la baisse de 10% des taux d'imposition. Cette baisse d'impôts représente un montant de 3 179 m€ non prélevé auprès des contribuables.

Concernant les bases d'imposition, l'année 2015 se caractérise par une progression des bases reposant sur des diminutions d'exonération liées aux personnes (taxe d'habitation et taxe foncières) et des fins d'exonération temporaires (taxe foncière).

En effet, il apparaît d'une part une progression de la vacance de logements conduisant à une diminution du nombre de logements imposés à la taxe d'habitation et d'autre part une faible progression physique des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties par rapport aux autres années.

COMPOSITION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES



LE PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produit TH	12 214	12 630	13 060	13 542	13 681	12 633
+ Produit FB	15 376	15 945	16 360	16 754	17 236	15 877
+ Produit FNB	110	109	110	103	99	86
+ Rôles supplémentaires	177	190	134	132	139	60
= Contributions directes	27 877	28 874	29 663	30 531	31 155	28 656

EVOLUTION DU PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Produit TH	0,7%	3,4%	3,4%	3,7%	1,0%	-7,7%
Produit FB	0,6%	3,7%	2,6%	2,4%	2,9%	-7,9%
Produit FNB	-4,8%	-0,4%	0,5%	-6,3%	-4,0%	-12,9%
Contributions directes	0,6%	3,6%	2,7%	2,9%	2,0%	-8,0%

2.1.1. Les bases de taxe d'habitation

L'année 2015 se caractérise par une diminution du nombre de logements imposés et une évolution physique¹ légèrement négative des bases brutes.

Ceci ne traduit pas une démolition de logements mais plutôt une progression de la vacance à la date du 1^{er} janvier 2015 dans la mesure où le nombre de logements imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties augmente de 165 articles.

Le durcissement des conditions pour bénéficier de l'exonération des personnes modestes s'est traduit par une forte diminution des bases exonérées (- 20,7% pour les bases brutes²). Cette baisse fait que les bases brutes des articles imposés ont finalement progressé de 1,7%.

Le poids des abattements pour les articles imposés a très légèrement diminué ceci résultant d'une plus faible proportion de contribuables ayant une ou deux personnes à charges. Toutefois, ceci a eu peu d'impact sur la progression des bases imposés qui ont progressé au même rythme que les bases brutes (+ 1,7%).

¹ Hors revalorisation des bases décidée par le Parlement

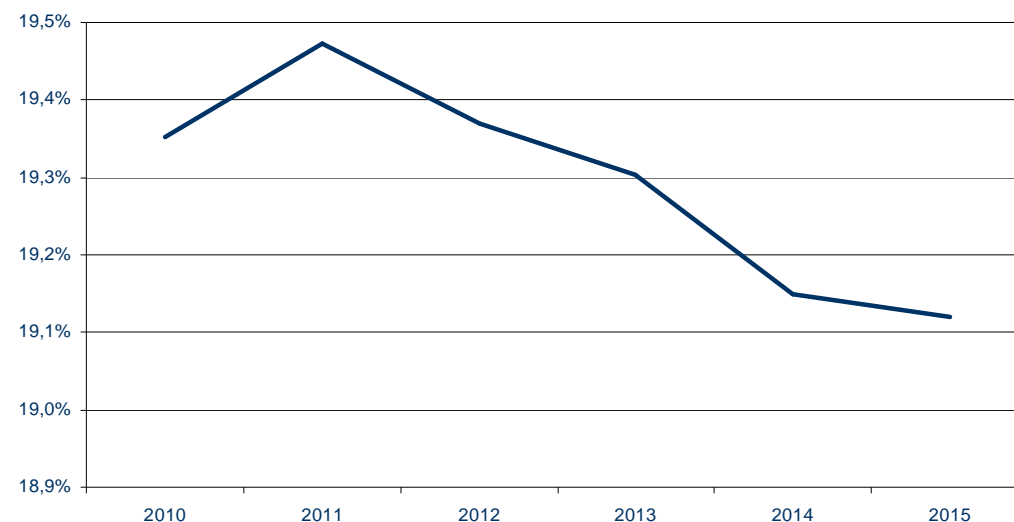
² Les bases brutes correspondent aux bases avant application des abattements (général ou charge de famille).

EVOLUTION PHYSIQUE DES BASES

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Nombre de logements supplémentaires	160	310	181	557	30	-276
Bases brutes	0,8%	1,4%	1,0%	1,6%	0,6%	-0,4%
Valeur locative moyenne	0,3%	0,0%	0,2%	-0,3%	0,6%	1,0%

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Bases brutes	0,8%	1,4%	1,0%	1,6%	0,6%	-0,4%
Abattements	0,7%	2,0%	0,6%	1,4%	-0,4%	0,0%
Bases brutes abattues	0,9%	1,3%	1,1%	1,7%	0,9%	-0,5%
Bases brutes exonérées	-3,9%	0,3%	-3,9%	-0,5%	7,8%	-20,7%
Bases brutes articles imposés	1,3%	1,5%	1,5%	1,8%	-0,1%	1,7%
Bases nettes exonérées	-4,1%	0,3%	-4,0%	-0,7%	8,5%	-21,7%
Bases nettes	1,3%	1,4%	1,6%	1,9%	0,1%	1,7%

POIDS DES ABATTEMENTS DES ARTICLES IMPOSES



2.1.2. Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties

Les bases brutes de la taxe foncières sur les propriétés bâties s'élèvent en 2015 à 64 221 m€ et se composent des locaux d'habitation (71%) et des locaux industriels et commerciaux (29%).

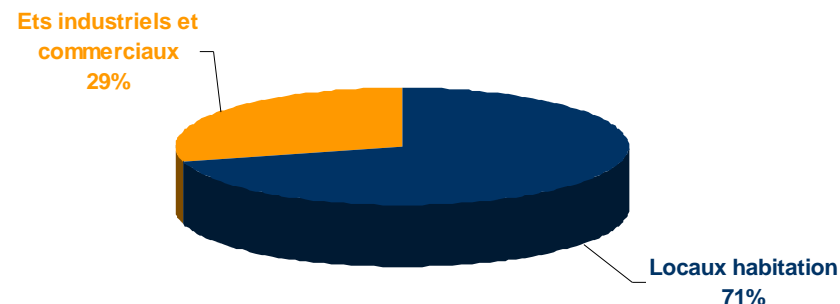
Certains logements bénéficient d'exonérations temporaires (logements sociaux, logements situés en Z.U.S., personnes modestes sous conditions) faisant que la base imposable de 2015 s'élève à 61 277 m€.

Par rapport à 2014, les bases imposées ont progressé de 1,4%, l'ensemble des facteurs expliquant l'évolution de ces bases ayant contribué à cette augmentation qui s'explique de la manière suivante :

- 38% lié à la revalorisation des bases de 0,9%,
- 29% lié à des fins d'exonération temporaires,
- 18% lié à des évolutions physiques (constructions, démolitions, transformations),
- 15% lié à une diminution des exonérations des personnes modeste en raison de durcissement des conditions d'éligibilité.

A noter que bien que la progression de 1,4% soit supérieure à la progression moyenne annuelle des six dernières années (1,3%), l'évolution physique des bases (+ 256 m€) est le plus faible des six dernières années et nettement inférieur à la moyenne annuelle de progression (+ 549 m€). Les fins d'exonération ont donc permis de maintenir un dynamisme aux bases imposables.

COMPOSITION DES BASES DE FONCIER BATI



BASES BRUTES DE FONCIER BATI

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Locaux habitation	40 758	42 021	42 950	43 970	44 677	45 459
Ets industriels et commerciaux	15 900	16 669	17 353	17 743	18 589	18 762
Bases brutes	56 658	58 690	60 303	61 713	63 266	64 221

FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA BASE IMPOSÉE

	Moyenne 10-15	2011	2012	2013	2014	2015
Bases nettes n-1		53 407	55 384	56 825	58 194	59 868
+ Actualisation	819	1 068	969	994	524	539
+ Bases exo. revenant à imposition	155	93	57	67	155	402
- Variation exo. pers. modestes	-51	-33	50	-21	-39	-212
+ Evolution physique	549	783	465	287	957	256
= Bases nettes n		55 384	56 825	58 194	59 868	61 277

ÉVOLUTION DES BASES IMPOSÉES

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Locaux habitation	0,7%	1,1%	0,5%	0,6%	0,7%	0,8%
Ets industriels et commerciaux	1,9%	2,8%	2,3%	0,5%	3,8%	0,0%
Bases brutes	1,1%	1,6%	1,0%	0,6%	1,6%	0,6%
Bases nettes	1,3%	1,7%	0,8%	0,6%	2,0%	1,4%

2.2. Les dotations communautaires

Les dotations communautaires s'élèvent en 2015 à 9 958 m€ et se composent de l'attribution de compensation (55%) et de la dotation de solidarité communautaire.

Par rapport à 2014, l'attribution de compensation a fortement diminué en raison :

- De la mutualisation entre la ville et l'agglomération de services supports (commande publique, affaires juridiques, assemblées, ressources humaines, informatique, finances).
- La prise de la compétence « droits des sols » par Laval Agglomération.

Ces deux changements ont entraîné des transferts de charges de la ville vers l'agglomération. Pour assurer le financement de ces charges au niveau de l'agglomération, elles sont retenues sur l'attribution de compensation, neutralisant ainsi l'impact sur l'équilibre budgétaire des transferts.

Les nouvelles charges retenues sur l'attribution de compensation s'élèvent à 1 678 m€ se répartissent ainsi :

en milliers d'€	Droit des sols	Mutual°	Total
Charges à caractère général	6	110	116
Charges de personnel	112	1 450	1 562
Total	117	1 560	1 678

A noter que les dépenses de personnel sont nettes des produits perçus par la ville auprès de l'agglomération pour des prestations de ces services.

Concernant la dotation de solidarité communautaire, elle a été maintenue à son niveau de 2014.

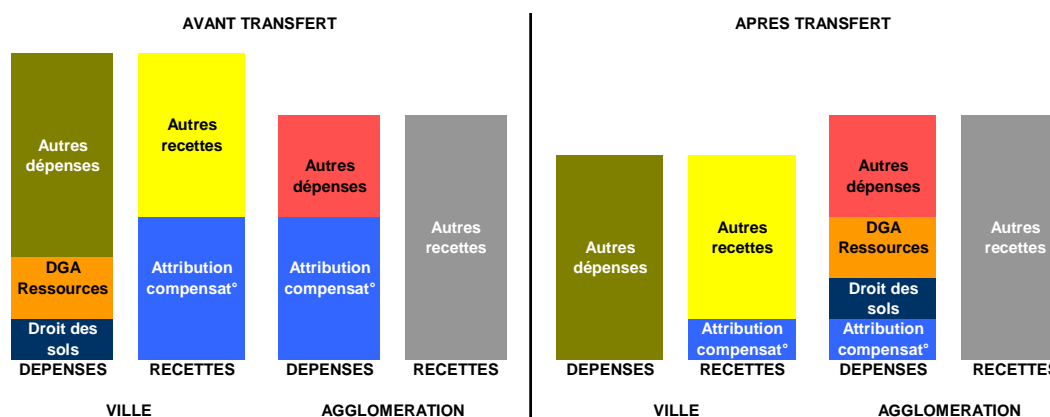
LES DOTATIONS COMMUNAUTAIRES

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Attribution compensation	7 118	7 118	7 118	7 118	7 118	5 441
Dotation solidarité communautaire	4 481	4 398	4 398	4 398	4 517	4 517

EVOLUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Dotation solidarité communautaire	0,2%	-1,9%	0,0%	0,0%	2,7%	0,0%

NEUTRALISATION DE L'IMPACT DES TRANSFERTS DE CHARGE



2.3. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat s'élèvent en 2015 à 13 341 m€ et se composent de la dotation globale de fonctionnement (88%) et des compensations fiscales (12%).

Par rapport à 2014, ils sont en forte diminution (-9,8%) du fait de la contribution au redressement des finances publiques. Ceci a été accentué par la minoration appliquée aux compensations des taxes foncières sur les propriétés bâties et l'indexation de l'ancienne compensation de taxe professionnelle conduisant à une baisse de 34% de ces « compensations ».

Seules la compensation de taxe d'habitation et la dotation nationale de péréquation ont connu une hausse significative, la dotation de solidarité urbaine ayant modérément progressé.

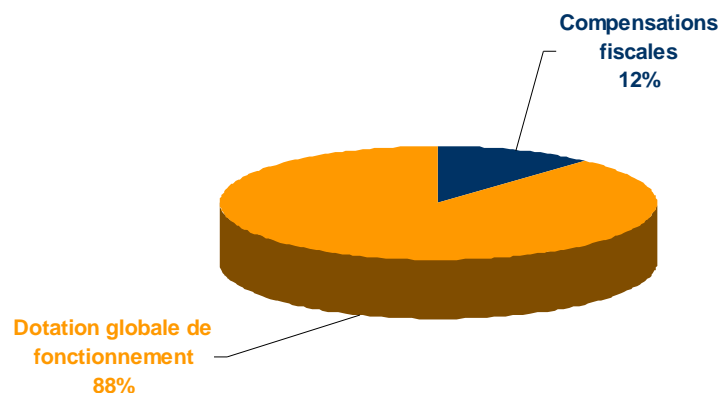
2.3.1. Les compensations fiscales

Les compensations fiscales s'élèvent à 1 558 m€ en 2015 et se composent de la compensation de taxe d'habitation (77%), de la compensation de taxes foncières (10%) et de l'ancienne dotation de taxe professionnelle appelée dotation unique spécifique (13%).

Par rapport à 2014, elles sont en diminution de 5,1% par prolongement du pacte de stabilité de 2009 qui conduit à une diminution de 34% des dotations de taxes foncières et de taxe professionnelle.

A l'inverse, la compensation de taxe d'habitation, qui ne fait pas l'objet d'une minoration, progresse de 8,5% en raison de l'évolution des bases nettes exonérées en 2014.

COMPOSITION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT



LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT						
en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Compensations fiscales	2 052	2 036	1 912	1 774	1 641	1 558
+ Dotation globale de fonctionnement	13 839	13 707	13 650	13 658	13 150	11 783
= Concours financiers de l'Etat	15 891	15 743	15 562	15 432	14 791	13 341

EVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT						
	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Compensations fiscales	-5,4%	-0,8%	-6,1%	-7,2%	-7,5%	-5,1%
Dotation globale de fonctionnement	-3,2%	-1,0%	-0,4%	0,1%	-3,7%	-10,4%
Concours financiers de l'Etat	-3,4%	-0,9%	-1,2%	-0,8%	-4,2%	-9,8%

LES COMPENSATIONS FISCALES						
en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Compensation taxe d'habitation	1 078	1 080	1 106	1 080	1 091	1 195
+ Compensation taxes foncières	379	404	345	308	246	162
+ Compensation taxe professionnelle	596	551	461	386	304	201
= Total compensations fiscales	2 052	2 036	1 912	1 774	1 641	1 558

EVOLUTION DES COMPENSATIONS FISCALES						
	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Compensation taxe d'habitation	2,1%	0,3%	2,3%	-2,3%	1,0%	9,5%
Compensation taxes foncières	-15,6%	6,7%	-14,6%	-10,8%	-20,2%	-33,9%
Compensation taxe professionnelle	-19,6%	-7,4%	-16,4%	-16,3%	-21,3%	-33,9%
Total compensations fiscales	-5,4%	-0,8%	-6,1%	-7,2%	-7,5%	-5,1%

2.3.1.1. *Compensations de taxe d'habitation et taxes foncières*

Sous certaines conditions, les personnes modestes bénéficient d'une exonération laquelle est compensée par l'Etat sur la base des taux d'imposition de 1991. Ces compensations vont donc évoluer au rythme des bases nettes exonérées avec une année de retard (cf supra).

Les logements ayant anciennement bénéficié d'une exonération de longue durée et situées en Z.U.S. bénéficie d'un abattement de 30% compensé par l'Etat.

Les logements bénéficiant d'aides (PLAI, PLUS) sont exonérés de taxe foncière pour lesquelles l'Etat verse une compensation.

A noter qu'à la suite de l'intégration des compensations de taxes foncières dans les variables du pacte de stabilité en 2009, ces dernières font l'objet d'une minoration. En 2015, cette minoration aboutie à un abattement de 75%.

2.3.1.2. *Compensation de « taxe professionnelle »*

Bien que la taxe professionnelle ait été transférée à l'agglomération en 1994, la ville a conservé deux compensations fonction, à l'origine, de la taxe professionnelle : baisse de la part salaires en 1982 et instauration de l'abattement de 16% en 1987.

Ces compensations, qui ont été fusionnées en 2011 en une « dotation unique spécifique », font l'objet d'une indexation qui les amène chaque année à diminuer puisqu'elles jouent le rôle de variable d'ajustement permettant aux concours financiers de l'Etat de varier dans une norme.

COMPENSATION TAXE D'HABITATION « PERSONNES MODESTES »						
<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bases nettes exonérées TH n-1	5 754	5 769	5 903	5 767	5 827	6 380
x taux TH 1991	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%	18,73%
= compensation TH n	1 078	1 080	1 106	1 080	1 091	1 195

COMPENSATION FONCIER BATI « PERSONNES MODESTES »						
<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bases nettes exonérées FB n-1	912	1 025	992	1 042	1 021	982
x taux FB 1991	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%	23,22%
= Compensation FB initiale	212	238	230	242	237	228
x Indexation "contrat"	0,7840	0,7259	0,6068	0,5078	0,3997	0,2641
= compensation FB n	166	173	140	123	95	60

COMPENSATION FONCIER BATI « ZONES URBAINES SENSIBLES »						
<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Exo. zones urbaines sensibles n	881	898	908	912	906	905
x taux FB n-1	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%
= Compensation FB Z.U.S. initiale	254	259	261	263	261	260
x Indexation "contrat"	0,7840	0,7259	0,6068	0,5078	0,3997	0,2641
= compensation FB Z.U.S. n	199	188	159	133	104	69

COMPENSATION FONCIER BATI « EXONERATIONS LONGUES DUREES »						
<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Exo. PLAI, PLUS n-1	23	167	218	294	333	337
x taux FB n-1	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%	28,79%
= Compensation FB PLAI, PLUS initiale	7	48	63	85	96	97
x Indexation "contrat"	0,7840	0,7259	0,6068	0,5073	0,3994	0,2641
= compensation FB PLAI, PLUS n	5	35	38	43	38	26

COMPENSATION FONCIER NON BATI						
<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bases nettes exonérée FNB n	25	25	25	26	26	26
x taux FNB 2005	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%	32,35%
x indice DGF	1,074	1,075	1,075	1,078	1,042	0,915
= Compensation FNB n	9	9	9	9	9	8

COMPENSATION « TAXE PROFESSIONNELLE »						
<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Compensation TP n-1	655	596	551	461	386	304
x indice DCTP	0,909	0,926	0,836	0,837	0,787	0,661
= Compensation TP n	596	551	461	386	304	201

2.3.2. La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) qui s'élève en 2015 à 11 783 m€ se compose de quatre dotations :

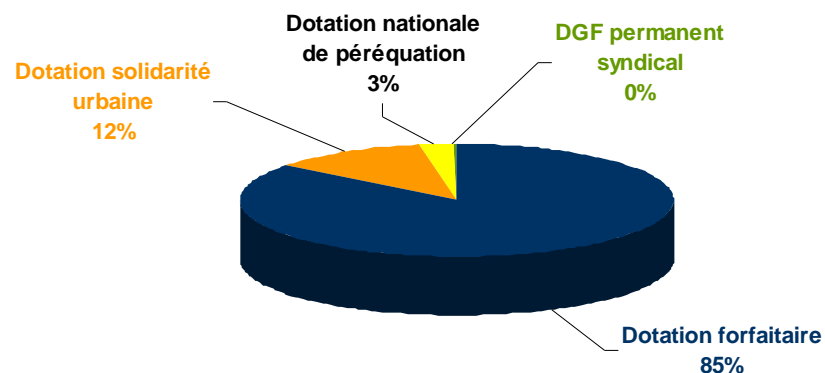
- La dotation forfaitaire (85%),
- La dotation de solidarité urbaine (12%),
- La dotation nationale de péréquation (3%),
- La dotation pour permanent syndical.

En 2015, elle a connu une forte diminution (-10,4%) du fait de l'engagement du plan d'économie de l'Etat de 50 Md€ à l'horizon 2017 dont 11 Md€ pour les collectivités locales qui se traduit par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

Par rapport aux autres villes de plus de 10 000 habitants, la faiblesse relative de sa richesse fiscale, la part plus élevée de bénéficiaires aux APL et des logements sociaux, ainsi que la faiblesse relative des revenus des habitants font que Laval bénéficie d'une progression de sa dotation de solidarité urbaine. Toutefois, cette progression se limite à 0,9%, niveau d'inflation prévisionnelle retenu dans la loi de finances.

La faiblesse de richesse fiscale relative et le niveau de pression fiscale font que Laval bénéficie de la dotation nationale de péréquation. Cette dotation progresse de 20% par rapport à 2014, Laval faisant l'objet d'un écrêtement plafonnant la progression à 20% à la suite du changement du mode de calcul du potentiel financier en 2012.

COMPOSITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation forfaitaire	12 411	12 244	12 136	12 087	11 520	10 091
+ Dotation solidarité urbaine	1 278	1 297	1 319	1 342	1 360	1 372
+ Dotation nationale de péréquation	128	142	171	205	246	295
+ DGF permanent syndical	23	23	24	24	25	25
= Dotation globale de fonctionnement	13 839	13 707	13 650	13 658	13 150	11 783

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	Moyenne	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Dotation forfaitaire	-4,1%	-1,3%	-0,9%	-0,4%	-4,7%	-12,4%
Dotation solidarité urbaine	1,4%	1,5%	1,7%	1,7%	1,3%	0,9%
Dotation nationale de péréquation	18,2%	11,4%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%
DGF permanent syndical	1,4%	3,1%	4,0%	-0,8%	4,5%	0,6%
Dotation globale de fonctionnement	-3,2%	-1,0%	-0,4%	0,1%	-3,7%	-10,4%

2.3.2.1. La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire a fait l'objet d'une simplification en 2015 par la fusion de ces quatre composantes.

Dorénavant, trois facteurs feront évoluer la dotation forfaitaire :

- La variation de population ;
- La contribution au redressement des finances publiques (qui s'élève à 1,3 M€ en 2015) ;
- L'application de l'écrêtement dès lors où le potentiel fiscal est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen.

En 2015, la dotation forfaitaire s'élève à 10 091 m€ soit une baisse de 12,4% par rapport à 2014.

2.3.2.2. La dotation nationale de péréquation (DNP)

Laval est éligible à la DNP dans la mesure où elle a un potentiel financier à l'habitant inférieur à la moyenne de la strate démographique majoré de 5% et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

La DNP dépend de la population, de l'écart du potentiel financier avec la moyenne de la strate et de l'enveloppe mise en répartition. S'attendant en 2012 à un impact important du changement de mode de calcul du potentiel financier, le législateur a introduit un dispositif d'encadrement : la dotation ne peut pas baisser de plus de 10% ni augmenter de plus de 20%.

Comme prévu et en l'absence de nouvelle réforme, la ville de Laval a vu sa dotation progresser cette année de 20%.

DETERMINATION DE LA DOTATION FORFAITAIRE

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation forfaitaire de référence n-1						11 515
+ Variation population						-26
+ Ecrêtement						-59
+ Contribution au redressement						-1 339
= Dotation forfaitaire	12 411	12 244	12 136	12 087	11 520	10 091
Evolution dotation forfaitaire		-1,3%	-0,9%	-0,4%	-4,7%	-12,4%

ELIGIBILITE A LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Potentiel financier par habitant	1 132,7	1 138,4	1 067,2	1 092,3	1 114,3	1 109,3
Potentiel financier par hbt strate	1 120,6	1 127,9	1 241,9	1 265,0	1 297,2	1 290,8
Rapport PFin/PFin de la strate	101%	101%	86%	86%	86%	86%
Plafond d'éligibilité au PFin	105%	105%	105%	105%	105%	105%
Effort fiscal commune	1,365	1,591	1,390	1,494	1,483	1,470
Effort fiscal strate	1,257	1,262	1,127	1,177	1,183	1,161
Eligibilité au FNP/DNP	oui	oui	oui	oui	oui	oui

DETERMINATION DE LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population DGF	53 724	54 014	54 429	54 482	54 438	54 216
x Ecart de potentiel financier	0,0392	0,0407	0,1907	0,1866	0,1909	0,1906
x Valeur de point	60,6	64,7	62,6	65,2	67,4	69,7
= FNP/DNP initial part principale	128	142	650	662	701	720
- Ecrêtement	0	0	479	458	455	425
= FNP/DNP part principale	128	142	171	205	246	295

2.3.2.3. La dotation de solidarité urbaine

La dotation de solidarité urbaine bénéficie aux trois premiers quarts des communes de 10 000 habitants et plus, classées, en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges déterminé sur la base des critères suivants :

- Potentiel fiscal puis potentiel financier (45%),
- Part des bénéficiaires aux A.P.L. (30%),
- Taux de logement social (15%),
- Revenu imposable à l'habitant (10%).

L'indice synthétique a légèrement diminué en 2015 ce qui fait que la ville a reculé de trois rangs et se situe au 367^{ème} rang. Ceci résulte d'une progression plus rapide du potentiel financier de Laval que la moyenne. Ceci a été atténué par une plus forte progression de la part de logements sociaux.

En 2015, on dénombre 989 communes de plus de 10 000 habitants. Ceci signifie que les 746 premières sont éligibles. Laval se classant à la 367^{ème} place, elle demeure éligible.

Concernant le calcul de la dotation, seule la première moitié des communes de plus de 10 000 habitants, donc les 495 premières, classées en fonction de l'indice synthétique, connaissent une augmentation de leur dotation. Les autres communes éligibles auront une dotation identique à celle de l'année précédente.

Laval se situant dans cette première moitié, elle a bénéficié d'une progression de sa dotation égale à l'indice d'inflation retenu en loi de finances pour 2014, soit une progression de 0,9%.

CRITERE : POTENTIEL FISCAL

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Potentiel Financier moyen par hbt	1 113	1 140	1 274	1 301	1 324	1 311
/ Potentiel financier Laval	1 133	1 138	1 067	1 092	1 114	1 109
x Pondération PFin	45%	45%	45%	45%	45%	45%
= Part potentiel financier	0,442	0,451	0,537	0,536	0,535	0,532

CRITERE : PART DE BENEFICIAIRES APL

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'A.P.L.	14 105	14 006	14 327	14 530	14 491	14 434
Total des logements	25 053	24 979	25 304	25 473	26 020	26 043
A.P.L. / Total des logements	56,3%	56,1%	56,6%	57,0%	55,7%	55,4%
/ Taux d'A.P.L. moyen	53,0%	52,6%	52,7%	52,7%	52,5%	52,4%
x Pondération A.P.L.	30%	30%	30%	30%	30%	30%
= Part A.P.L.	0,319	0,320	0,322	0,325	0,318	0,318

CRITERE : PART DE LOGEMENTS SOCIAUX

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Logements sociaux	6 797	6 895	6 913	6 935	6 960	7 094
Total des logements	25 053	24 979	25 304	25 473	26 020	26 043
Logements sociaux / Total lgts	27,1%	27,6%	27,3%	27,2%	26,7%	27,2%
/ Taux LS moyen	22,5%	22,5%	22,6%	22,7%	22,7%	22,8%
x Pondération LS	15%	15%	15%	15%	15%	15%
= Part logements sociaux	0,181	0,184	0,181	0,180	0,177	0,179

CRITERE : REVENU IMPOSABLE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Revenu moyen	13 355	13 656	13 627	14 043	14 507	14 738
/ Revenu imposable par habitant	11 247	11 994	11 309	11 591	12 054	12 244
x Pondération revenu imposable	10%	10%	10%	10%	10%	10%
= Part revenu imposable	0,119	0,114	0,120	0,121	0,120	0,120

DETERMINATION DE L'INDICE SYNTHETIQUE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Part potentiel financier	0,442	0,451	0,537	0,536	0,535	0,532
+ Part A.P.L.	0,319	0,320	0,322	0,325	0,318	0,318
+ Part logements sociaux	0,181	0,184	0,181	0,180	0,177	0,179
+ Part revenu imposable	0,119	0,114	0,120	0,121	0,120	0,120
= Indice synthétique	1,060	1,068	1,161	1,162	1,151	1,149

2.4. Les produits des services

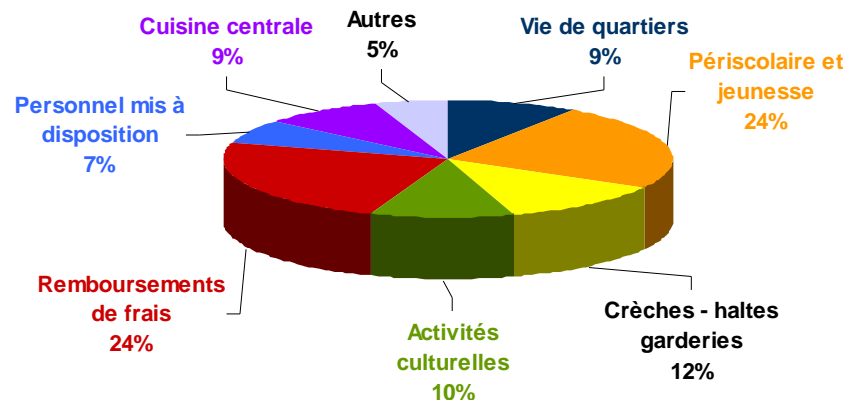
Les produits des services s'élèvent en 2015 à 6 809 m€. Ils se composent principalement des recettes des services périscolaires et jeunesse (24%), des remboursements de frais (24%), des structures de la petite enfance (12%), des activités culturelles (10%) et de la cuisine centrale (9%).

Par rapport à 2014, ils sont en baisse de 1,6% principalement en raison de la diminution des remboursements de frais (-11,5%) ce qui s'explique par plusieurs facteurs :

- La délégation de service public chauffage urbain (-70 m€) : la ville refacturait le chauffage aux occupants des bâtiments du quartier Ferrié, depuis la mise en œuvre de la DSP cela n'a plus lieu d'être ;
- La mutualisation avec Laval Agglomération des services supports (-51 m€) : la ville refacturait à l'Agglomération des prestations des ressources humaines et de l'informatique. Ces services ayant été mutualisés au 1^{er} juillet 2015, la facturation n'a plus lieu d'être pour le second semestre mais il est tenu compte de ces recettes dans l'évaluation des transferts ;
- La baisse des prix des carburants (- 19 m€) lesquels sont refacturés à Laval Agglomération, les budgets annexes et le CCAS ;
- La prise de compétence SIG par Laval Agglomération faisant que la facturation par la ville n'a plus lieu d'être (- 15 m€).

A l'inverse, les mises à disposition de personnel ont fortement progressé (+11,7%) ceci s'expliquant par la mise à disposition du service des archives (+ 26 m€) et la mise à disposition d'agents dans le cadre de la mutualisation (+16 m€)

COMPOSITION DES PRODUITS DES SERVICES



LES PRODUITS DES SERVICES

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Vie de quartiers	619	544	552	553	590	639
Péri scolaire et jeunesse	1 418	1 461	1 466	1 543	1 615	1 617
Crèches - haltes garderies	821	808	818	822	825	824
Activités culturelles	614	634	681	933	677	696
Remboursements de frais	1 367	1 427	1 758	1 754	1 839	1 628
Personnel mis à disposition	408	537	504	396	410	458
Cuisine centrale	639	611	600	594	569	582
Autres	390	351	370	397	394	364
Produit des services	6 277	6 372	6 750	6 992	6 919	6 809

EVOLUTION DES PRODUITS DES SERVICES

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Vie de quartiers	0,6%	-12,2%	1,5%	0,2%	6,7%	8,3%
Péri scolaire et jeunesse	2,7%	3,0%	0,3%	5,3%	4,7%	0,1%
Crèches - haltes garderies	0,1%	-1,5%	1,2%	0,5%	0,4%	0,0%
Activités culturelles	2,5%	3,2%	7,4%	37,0%	-27,5%	2,8%
Remboursements de frais	3,6%	4,4%	23,2%	-0,2%	4,8%	-11,5%
Personnel mis à disposition	2,3%	31,6%	-6,1%	-21,5%	3,6%	11,7%
Cuisine centrale	-1,9%	-4,5%	-1,7%	-1,1%	-4,2%	2,2%
Autres	-1,4%	-10,1%	5,6%	7,2%	-0,7%	-7,5%
Produit des services	1,6%	1,5%	5,9%	3,6%	-1,0%	-1,6%

2.5. Les autres produits de fonctionnement

2.5.1. Autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes s'élèvent en 2015 à 3 299 m€. Ils se composent principalement des droits de mutation (39%), de la taxe sur l'électricité (28%) et des droits de stationnement (21%).

Par rapport à 2014, ils sont en progression de 0,8%, les droits de mutation (+7,6%) et de stationnement (+2,3%) contribuant à cette hausse. Les droits de mutation ont ainsi égalé le niveau atteint en 2013.

A l'inverse, la taxe sur l'électricité et la taxe locale sur les emplacements publicitaires sont en diminution respectivement de 3,7% et 11,1%. La baisse de la taxe sur l'électricité est le résultat d'un hiver relativement doux.

2.5.2. Subventions et participations

Les subventions et participations s'élèvent en 2015 à 4 424 m€. Elles se composent essentiellement des subventions pour la petite enfance (49%) et pour la jeunesse (17%).

Elles sont en diminution de 4,5% par rapport à 2014 essentiellement en raison de la baisse de la subvention de l'Etat au titre du fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées qui a été de 250 m€ en 2015 contre 500 m€ en 2014.

Seules les subventions versées au titre de la petite enfance et de la jeunesse ont augmenté, respectivement de 0,6% et 0,2%.

LES AUTRES IMPOTS ET TAXES

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Droits de mutation	1 052	1 364	1 229	1 276	1 184	1 275
Taxe électricité	933	921	942	995	944	909
Droits de stationnement	498	470	565	641	679	695
Taxe publicité	45	153	303	315	349	310
Occupation du domaine public	64	61	61	45	52	46
Droits de place	70	69	69	63	64	64
Autres	0	88	118	107	0	0
Autres impôts et taxes	2 662	3 125	3 287	3 441	3 273	3 299

EVOLUTION DES AUTRES IMPOTS ET TAXES

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Droits de mutation	3,9%	29,7%	-9,9%	3,8%	-7,2%	7,6%
Taxe électricité	-0,5%	-1,3%	2,3%	5,7%	-5,1%	-3,7%
Droits de stationnement	6,9%	-5,7%	20,3%	13,4%	6,0%	2,3%
Taxe publicité	47,2%	240,0%	98,2%	4,0%	11,0%	-11,1%
Occupation du domaine public	-6,3%	-4,3%	-0,1%	-26,7%	15,7%	-10,8%
Droits de place	-2,0%	-2,5%	0,0%	-8,6%	2,5%	-0,9%
Autres impôts et taxes	4,4%	17,4%	5,2%	4,7%	-4,9%	0,8%

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATION

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Vie des quartiers	39	37	106	89	128	118
Jeunesse	522	495	516	474	736	738
Crèches - haltes garderies	1 679	1 960	2 018	2 073	2 138	2 150
Activités culturelles	644	397	414	414	409	392
Autres subventions	212	316	261	384	979	808
Emplois aidés	0	0	0	58	129	123
Gymnases	113	101	106	99	110	92
Autres	72	31	10	9	3	3
Subventions et participations	3 280	3 336	3 430	3 600	4 632	4 424

EVOLUTION DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATION

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Vie des quartiers	24,8%	-5,2%	186,8%	-16,4%	44,0%	-7,5%
Jeunesse	7,2%	-5,2%	4,2%	-8,1%	55,4%	0,2%
Crèches - haltes garderies	5,1%	16,7%	2,9%	2,8%	3,1%	0,6%
Activités culturelles	-9,4%	-38,4%	4,3%	-0,2%	-1,2%	-4,0%
Autres subventions	30,7%	49,1%	-17,4%	47,5%	154,9%	-17,5%
Gymnases	-3,9%	-10,4%	5,3%	-6,5%	10,4%	-16,0%
Autres	-47,3%	-56,9%	-68,5%	-4,4%	-66,6%	-6,2%
Subventions et participations	6,2%	1,7%	2,8%	5,0%	28,7%	-4,5%

2.5.3. Atténuations de charges

Le produit des atténuations de charges s'élève en 2015 à 437 m€ et se compose des remboursements de frais de personnel (206 m€) et de la valorisation de la main d'œuvre des travaux en régie (231 m€).

2.5.4. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent en 2015 à 456 m€ et se composent essentiellement des loyers (349 m€) et des redevances d'affermage (106 m€).

Ils sont en baisse de 13,6% par rapport à 2014 principalement en raison de la diminution des redevance d'affermage qui résulte de la mise en œuvre de la nouvelle délégation de service public du chauffage urbain.

Les loyers connaissent également une légère baisse par rapport à 2014 (- 24 m€) essentiellement en raison de régularisations d'années antérieures perçues en 2014.

2.6. Les produits exceptionnels

En 2015, les produits exceptionnels se composent des indemnités de sinistre (146 m€) perçues notamment pour les toilettes publiques de la place du 11 novembre et l'école Germaine Tillon et des remboursements EDF (102 m€) en raison de trop versé constaté à l'occasion de contrôles des services de la ville.

LES ATTENUATIONS DE CHARGES

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rbst frais de personnel	198	164	216	193	204	206
Travaux en régie valorisation personnel	273	316	275	150	165	231
Stocks	53	0	0	0	0	0
Atténuations de charge	524	481	492	343	370	437

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Loyers	297	314	456	536	373	349
Redevance fermiers	136	144	151	154	153	106
Autres	1	1	1	1	1	1
Autres produits de gestion	435	458	608	691	528	456

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indemnités de sinistre	24	28	22	104	176	146
Récupération TVA	29	43	49	329	62	6
Remboursement EDF	0	272	0	1	24	102
Produits financiers	1	1	0	0	0	1
Autres produits exceptionnels	14	31	59	85	61	47
Produits except. et financiers	67	374	130	518	323	301

3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3.1. Le fonctionnement courant

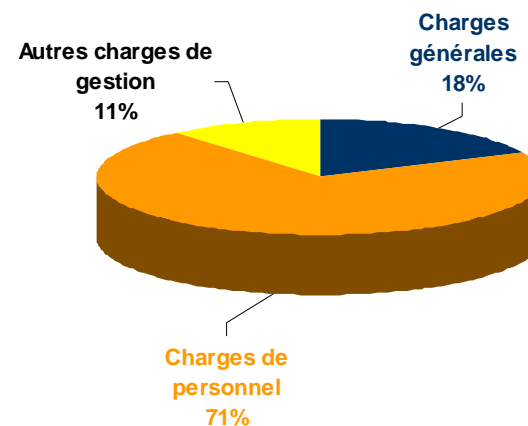
Les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent à 59 812 m€ en 2015 et se composent principalement des dépenses de personnel (71%) et des charges à caractère général (18%).

Elles sont en diminution de 4,3% par rapport à 2014. Toutefois, les mutualisations et transferts de compétence avec Laval Agglomération expliquent une large part de cette diminution.

Si l'impact de ces transferts n'est pas significatif sur les charges à caractère général, ce n'est pas le cas pour les dépenses de personnel dont la charge transférée à l'agglomération en 2015 peut être estimée à 1 532 m€. En réintégrant ces dépenses transférée, la baisse des dépenses de fonctionnement courant se fixe à -1,9%.

Cette baisse des dépenses significative résulte essentiellement des charges à caractère générales qui diminuent de 9% les principales économies ayant été réalisées dans les dépenses énergétiques et les « publicité et relations publiques ».

COMPOSITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Charges générales	10 430	10 926	11 681	12 305	11 945	10 870
+ Charges de personnel	39 154	39 672	41 329	42 348	43 883	42 244
+ Autres charges de gestion	6 912	6 947	6 392	7 124	6 691	6 697
= Charges de fonct. courant	56 496	57 546	59 402	61 778	62 519	59 812

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Charges générales	0,8%	4,8%	6,9%	5,3%	-2,9%	-9,0%
Charges de personnel	1,5%	1,3%	4,2%	2,5%	3,6%	-3,7%
Autres charges de gestion	-0,6%	0,5%	-8,0%	11,5%	-6,1%	0,1%
Charges de fonct. courant	1,1%	1,9%	3,2%	4,0%	1,2%	-4,3%

3.1.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent en 2015 à 10 870 m€ hors fournitures des travaux en régie. Les principales dépenses concernent les énergies (28%), l'alimentation (11%) et les fournitures (8%).

Par rapport à 2014, elles ont diminué de 9%. Les dépenses qui ont le plus contribué à cette baisse significative ont été :

- Les énergies (-271 m€) :
 - Le carburant a été le principal facteur de diminution des dépenses énergétiques (-193 m€) ceci résultant d'une baisse des prix en moyenne de l'ordre de 8% et d'une réduction de la consommation de 20% ;
 - Le gaz et l'électricité ont également contribué à la baisse des dépenses énergétique (- 94 m€) ceci résultant d'un hiver peu rigoureux et d'un travail actif d'optimisation des abonnements.
- Les dépenses de publicité et relations publiques (-151 m€) dont la baisse s'explique principalement par une diminution des dépenses événementielles (-116 m€) ;
- Les dépenses de combustible relatives au quartier Ferrié (-152 m€) dont la baisse résulte de la mise en œuvre de la délégation de service public du chauffage urbain qui intègre le quartier Ferrié.

Certains postes de dépenses ont toutefois augmenté. C'est le cas notamment des honoraires (+85 m€) dont l'augmentation s'explique principalement par :

- Les prestations réalisées pour le conservatoire dans le cadre du projet d'Etat d'éducation artistique et dont la dépense est financée par l'Etat ;
- Les contrôles des bâtiments.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Energies	2 692	3 046	3 355	3 500	3 358	3 086
Alimentation	1 027	1 158	1 232	1 208	1 234	1 224
Fournitures	841	902	824	809	844	848
Maintenance	673	686	755	704	746	670
Publicité, relations publiques	536	547	552	673	568	417
Locations mobilières	675	556	716	710	498	410
Affranchissement et télécom	317	298	292	303	320	272
Honoraires	212	231	319	354	262	347
Locations immobilières	883	661	587	637	708	712
Assurances	296	307	344	297	298	307
Petit équipement	545	596	512	482	497	504
Voirie	315	261	274	269	230	194
Transports	170	194	178	183	238	224
Déplacements et réceptions	130	86	88	112	102	67
Fournitures d'entretien	109	89	102	90	98	79
Formation	68	78	81	77	126	69
Quartier Ferrié	0	249	391	337	152	0
Autres charges générales	940	981	1 078	1 559	1 665	1 439
Charges à caract. général*	10 430	10 926	11 681	12 305	11 945	10 870

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Energies	2,8%	13,1%	10,2%	4,3%	-4,1%	-8,1%
Alimentation	3,6%	12,8%	6,4%	-2,0%	2,1%	-0,8%
Fournitures	0,2%	7,2%	-8,6%	-1,9%	4,4%	0,4%
Maintenance	-0,1%	1,9%	10,2%	-6,8%	6,0%	-10,1%
Publicité, relations publiques	-4,9%	2,1%	1,0%	21,8%	-15,5%	-26,6%
Locations mobilières	-9,5%	-17,5%	28,7%	-0,8%	-29,9%	-17,7%
Affranchissement et télécom	-3,0%	-5,8%	-2,0%	3,7%	5,6%	-15,0%
Honoraires	10,3%	8,6%	38,1%	11,2%	-26,0%	32,5%
Locations immobilières	-4,2%	-25,1%	-11,2%	8,4%	11,1%	0,6%
Assurances	0,8%	3,7%	12,2%	-13,8%	0,6%	3,0%
Petit équipement	-1,6%	9,4%	-14,2%	-5,7%	2,9%	1,4%
Voirie	-9,2%	-17,0%	4,7%	-1,8%	-14,3%	-15,9%
Transports	5,6%	14,4%	-8,4%	3,1%	30,0%	-6,2%
Déplacements et réceptions	-12,4%	-34,2%	2,2%	28,0%	-8,9%	-34,2%
Fournitures d'entretien	-6,2%	-18,4%	14,1%	-11,6%	9,0%	-19,1%
Formation	0,1%	13,2%	5,0%	-4,9%	63,4%	-45,5%
Autres charges générales	8,9%	4,3%	9,9%	44,7%	6,8%	-13,6%
Charges à caract. général	0,8%	4,8%	6,9%	5,3%	-2,9%	-9,0%

3.1.2. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2015 à 42 244 m€ et se composent principalement de la rémunération des agents (70%) et des charges sociales (28%).

Par rapport à 2014, elles ont diminué de 3,7%. Toutefois cette baisse résulte essentiellement de la mutualisation avec Laval Agglomération et des transferts de charge.

En effet, dans le courant de l'année 2015, les services supports ont été mutualisé avec l'agglomération : commande publique, affaires juridiques, assemblées, ressources humaines, informatique, finances.

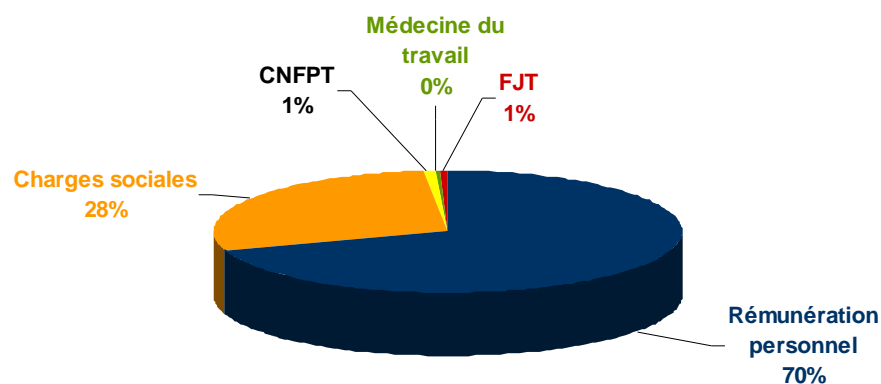
Par ailleurs, l'agglomération s'est dotée de la compétence « droits des sols ».

Les agents de ces services ont donc été transférés à Laval Agglomération qui assure le paiement des salaires mais, en contrepartie, l'attribution de compensation qu'elle reverse à la ville est diminuée d'autant.

En neutralisant ces transferts, les dépenses de personnel auraient diminué de 0,2% malgré l'augmentation de 0,10 point du taux de cotisation de retraite des fonctionnaires et de 0,8% du smic.

Une diminution des frais de médecine du travail (-14%) a contribué à cette baisse contrairement à la prise en charge des tickets FJT qui a progressé de 10,7%.

LA COMPOSITION DES DEPENSES DE PERSONNEL



LES DEPENSES DE PERSONNEL

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rémunération personnel	27 767	28 248	29 286	29 800	30 824	29 597
Charges sociales	10 898	10 985	11 467	11 840	12 398	11 994
CNFPT	242	235	217	246	252	244
Médecine du travail	132	58	145	210	170	146
Cessation progressive d'activité	96	0	0	0	0	0
FJT	0	146	214	249	237	263
Autres	19	0	0	3	0	0
Charges de personnel	39 154	39 672	41 329	42 348	43 883	42 244

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Rémunération personnel	1,3%	1,7%	3,7%	1,8%	3,4%	-4,0%
Charges sociales	1,9%	0,8%	4,4%	3,3%	4,7%	-3,3%
CNFPT	0,2%	-3,0%	-7,4%	13,2%	2,4%	-3,3%
Médecine du travail	2,2%	-56,1%	150,3%	45,3%	-19,0%	-14,0%
FJT	s.o.	s.o.	n.s.	16,2%	-4,6%	10,7%
Charges de personnel	1,5%	1,3%	4,2%	2,5%	3,6%	-3,7%

3.1.3. Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes correspondent aux subventions (associations, CCAS, théâtre, écoles privées), aux dépenses relatives aux élus (indemnités, cotisations, frais de missions, formations) et aux créances irrécouvrables.

En 2015, elles s'élèvent à 6 697 m€ et se composent principalement des subventions aux associations (39%), de la subvention au CCAS (28%) et des subventions aux écoles privées.

Par rapport à 2014, elles sont quasi stables (+0,1%).

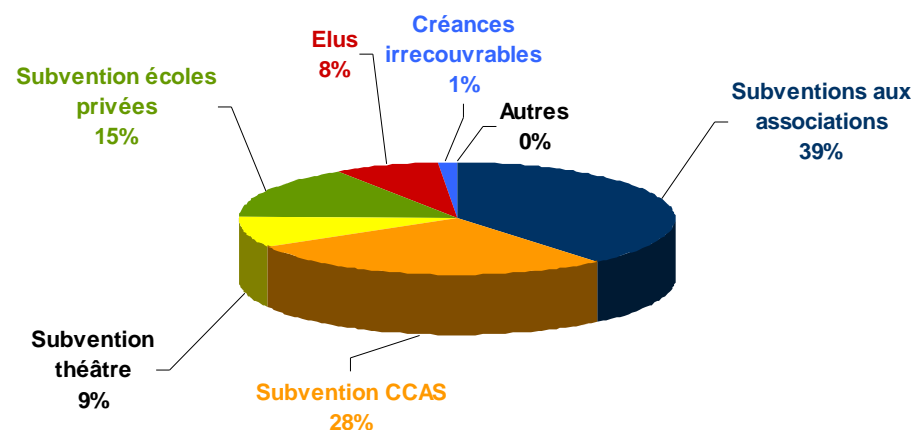
Les postes en hausse ont été :

- La subvention au théâtre (+14,9%) ce qui s'explique notamment par un résultat de l'exercice antérieur moindre et une baisse des recettes ;
- Les créances irrécouvrables (+16,6%) ce qui s'explique par l'admission en non valeur de créances d'occupation du domaine public d'une entreprise liquidée dont la dette envers la ville s'élevait à 23 m€.

A l'inverse les dépenses en baisse ont été :

- La subvention au CCAS qui a été permis par un résultat antérieur plus élevé en 2014 (474 m€) qu'en 2013 (250 m€) ;
- Les subventions aux écoles privées diminuent de 1,4% en raison de la baisse des effectifs dans les écoles maternelles (- 4,7%) l'impact ayant été atténué par une hausse des effectifs des écoles élémentaires.

LA COMPOSITION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Subventions aux associations	2 615	2 542	2 574	2 687	2 645	2 612
Subvention CCAS	2 285	2 324	1 790	2 300	1 900	1 850
Subvention théâtre	476	630	568	573	525	603
Subvention écoles privées	1 063	986	965	1 003	1 027	1 013
Elus	421	418	434	497	516	529
Créances irrécouvrables	45	42	57	62	74	87
Autres	7	5	4	4	4	4
Autres charges gestion courante	6 912	6 947	6 392	7 124	6 691	6 697

EVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Subventions aux associations	0,0%	-2,8%	1,3%	4,4%	-1,6%	-1,2%
Subvention CCAS	-4,1%	1,7%	-23,0%	28,5%	-17,4%	-2,6%
Subvention théâtre	4,9%	32,4%	-9,8%	0,9%	-8,4%	14,9%
Subvention écoles privées	-1,0%	-7,3%	-2,1%	3,9%	2,5%	-1,4%
Elus	4,7%	-0,8%	3,8%	14,4%	3,9%	2,6%
Créances irrécouvrables	14,2%	-5,4%	35,1%	8,0%	20,7%	16,6%
Autres charges gestion courante	-0,6%	0,5%	-8,0%	11,5%	-6,1%	0,1%

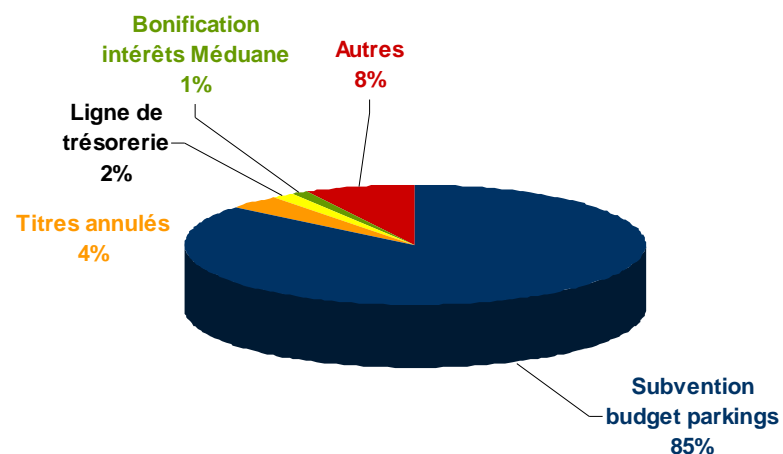
3.2. Les dépenses exceptionnelles et financières hors intérêts

Les dépenses exceptionnelles s'élèvent en 2015 à 667 m€. En 2015, elles se composent essentiellement de la subvention au budget annexe parking.

Par rapport à 2014, les dépenses exceptionnelles sont significativement en baisse (- 366 m€) ce qui s'explique par la diminution :

- De la subvention au budget annexe parking (- 81 m€) résultant de deux facteurs :
 - Le passage à taux variable (euribor 3 mois) d'un prêt d'un encours de 3 M€ qui s'est traduit par un taux moyen de 0,83% contre 3,54% en 2014 ;
 - La suppression de la pénalité lié à la non exploitation du parking nord de la gare à compté du 1^{er} juillet 2015.
- Des titres annulés sur exercices antérieurs (- 63 m€) : après information de la trésorerie, un titre de redevance d'archéologie préventive de 62 m€ a été émis en 2013 et été annulé en 2014 dans la mesure où cette somme n'était pas destinée à la ville ;
- Des frais de ligne de trésorerie (- 28 m€) : la constitution d'une provision au lieu du paiement des échéances du swap €/CHF constitue de la trésorerie pour la ville qui n'a désormais plus recours à sa ligne de trésorerie ;
- Des indemnités aux commerçants aux abords de la place de la Trémoille versées en 2014 (- 179 m€)

COMPOSITION DES DEPENSES EXCEPTIONNELLES



LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Subvention pompes funèbres	0	0	0	0	0	0
Subvention budget parkings	517	487	525	613	653	572
Titres annulés	18	9	33	32	87	24
Ligne de trésorerie	1	30	15	13	39	11
Bonification intérêts Méduane	55	21	19	24	9	7
TVA	0	106	0	355	1	0
Autres	63	90	45	117	245	52
Dépenses except. et financières	654	743	637	1 155	1 033	667

4. ANALYSE DE LA DETTE

En 2015, hors contrats de swap, les intérêts courus ont diminué de 218 m€. Par contre, en tenant compte des contrats de swap, ils ont fortement augmenté. Cela résulte du contrat de swap €/CHF³.

Alors que le taux de change s'était durablement maintenu aux alentours de 1,20 CHF pour 1€, le franc suisse s'est fortement apprécié le 15 janvier 2015 où 1 € ne valait plus que 1,028 CHF et le 23 janvier, 1 € ne valait plus que 0,9816 CHF.

Au moment de ce creux, le taux payé aurait été de 51% et le surcoût de l'échéance par rapport à une parité de 1,20 aurait été de 2,7 M€. L'euro s'est ensuite progressivement apprécié pour atteindre 1,10 € pour 1 CHF en septembre 2015 puis à oscillé autour de 1,09 en descendant à 1,0765 le jour de l'échéance du swap de la ville. Le taux d'intérêt à payer a donc été de 38% représentant une échéance de 3 720 m€ contre 2 327 m€ en 2014.

L'ampleur de cette hausse, nettement supérieure à la baisse des intérêts courus hors swap, a amené à une augmentation de la charge financière de 1 140 m€ entre 2014 et 2015.

En janvier 2016, la banque a été condamnée en première instance pour avoir manqué à ses obligations d'information et défaut de mise en garde.

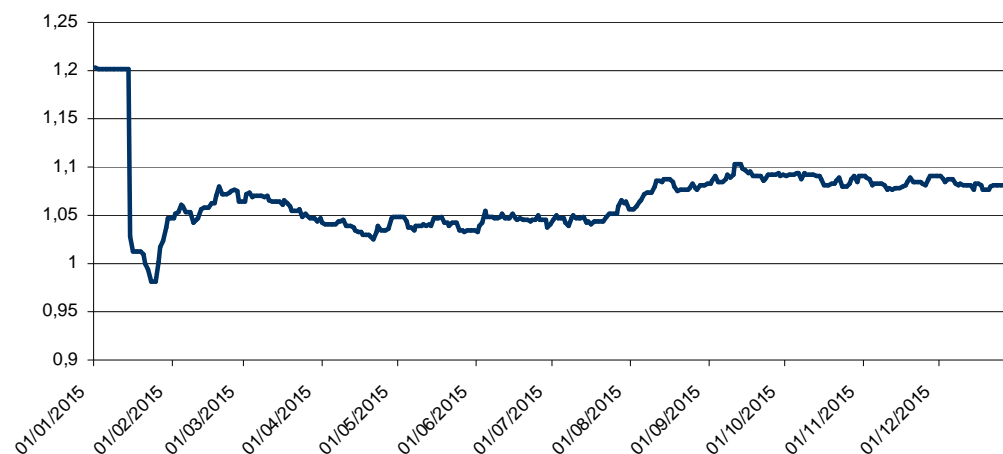
A cela s'est ajouté une augmentation du remboursement de capital de 173m€ résultant du profil de la dette existante. A noter que par rapport à 2010, pour un encours de dette moindre, la ville rembourse 1 M€ de capital en plus.

³ A partir de 2013, l'échéance du Swap €/CHF n'a pas été payée mais provisionnée en raison du contentieux de la ville de Laval avec la banque DEPFA. Par souci de lisibilité des comparaisons pluriannuelles, ce Swap a été ici réintégré dans "solde Swap".

LES INTERETS COURUS

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Intérêts échus	3 375	3 329	3 159	2 792	2 947	2 713
+ Solde intérêts non échus	-133	-68	-197	-89	-96	-83
- Intérêts récupérables	40	79	77	74	71	68
- Solde intérêts récup. non échus	40	-1	0	-1	-2	-1
= Intérêts courus hors swaps	3 162	3 184	2 885	2 631	2 782	2 563
+ Solde Swap	380	2 173	2 548	2 335	2 489	3 847
= Intérêts courus des emprunts	3 542	5 357	5 433	4 966	5 270	6 411

TAUX DE CHANGE €/CHF EN 2015



LE REMBOURSEMENT DE CAPITAL

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital remboursé	5 974	6 508	6 495	6 744	6 907	7 082
+ Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0
- Capital récupérable	51	54	55	57	60	63
= Remboursement capital	5 922	6 454	6 440	6 686	6 846	7 019

Au final, en 2015 l'annuité de la dette a augmenté de 1,3 M€ par rapport à 2014 conduisant à une annuité de 13,4 M€

Si l'appréciation du franc suisse a conduit à une hausse du taux d'intérêt moyen, hors swap le taux d'intérêt moyen a diminué et se fixe à 3,4%.

Au 31/12/2015, l'encours de dette mobilisé s'élève à 81 481 m€ classé selon la charte Gissler de la manière suivante :

- 61,4M€ (75%) en catégorie A1 qui se compose de 51,7 M€ de prêts à taux fixe, 8,0 M€ de prêts indexés sur l'euribor, 1,5 M€ de prêts indexés sur le livret A et 0,1 M€ de prêts indexés sur le TAM ;
- 1,5 M€ (2%) en catégorie B1 correspondant à un prêt couvert par un contrat de swap dont le taux est de 4,45% lorsque l'euribor 12 mois est inférieur à 6% sinon le taux payé correspond à l'euribor 12 mois ;
- 8,8 M€ (11%) en catégorie B2 correspondant à deux emprunts :
 - 7,0 M€ dont le taux d'intérêt payé est égal à l'inflation française majorée d'une constante de 3,44% ;
 - 1,8 M€ dont le taux d'intérêt payé correspond à un taux de 3,98% majoré lorsque l'inflation est supérieur à 2,05% et minoré lorsque l'euribor est inférieur à 3,50%. Le taux est plafonné à 6,47% et peut diminuer jusque 3,23%.
- 9,8 M€ (12%) en catégorie F6, c'est à dire hors charte Gissler correspondant au prêt couvert par le contrat de swap €/CHF où le taux d'intérêt payé est de 4% si le taux de change est supérieur à 1,446 sinon le taux d'intérêt est fonction de la variation du taux de change par rapport à ce seuil de 1,446.

L'ANNUITE DE DETTE

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Intérêts des emprunts	3 542	5 357	5 433	4 966	5 270	6 411
+ Remboursement de capital	5 922	6 454	6 440	6 686	6 846	7 019
= Annuité de dette	9 464	11 812	11 874	11 652	12 117	13 429

LE TAUX D'INTERET MOYEN

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Intérêts échus	3 375	3 329	3 159	2 792	2 947	2 713
+ Solde Swap	380	2 173	2 548	2 335	2 489	3 847
= Intérêts échus des emprunts	3 755	5 503	5 707	5 126	5 436	6 561
+ Encours au 1er janvier	88 858	84 666	83 649	81 673	81 665	84 763
= Taux d'intérêt moyen	4,2%	6,5%	6,8%	6,3%	6,7%	7,7%
Taux moyen hors swap €/CHF	4,0%	4,1%	3,9%	3,6%	3,8%	3,4%

L'ENCOURS DE DETTE

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours 1er janvier	88 858	84 666	83 649	81 673	79 465	82 563
- Remboursement capital	5 974	6 508	6 495	6 744	6 907	7 082
+ Emprunt	1 781	5 492	4 519	4 537	10 005	3 800
= Encours long terme 31/12	84 666	83 649	81 673	79 465	82 563	79 281
+ emprunt moyen terme (prêt relais)	0	0	0	2 200	2 200	2 200
= encours total mobilisé	84 666	83 649	81 673	81 665	84 763	81 481
+ reporté sur n+1	1 900	1 518	4 238	3 502	800	3 157
= encours total contracté	86 566	85 167	85 911	85 167	85 563	84 638

CLASSEMENT DE L'ENCOURS DE DETTE SELON LA CHARTE GISSLER

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
A1 (taux fixe ou variable simple euro)	54 294	53 611	52 036	52 667	64 111	61 354
B1 (barrière simple indice euro)	2 170	2 038	1 902	1 764	1 622	1 476
B2 (barrière simple inflation)	9 648	9 531	9 380	9 210	9 026	8 846
E3 (structuré multiplicateur de 5)	7 940	7 905	7 850	7 770	0	0
F6 (hors charte Gissler)	10 614	10 564	10 504	10 254	10 004	9 804
TOTAL	84 666	83 649	81 673	81 665	84 763	81 481

L'intégralité des emprunts encaissés ou contractés en 2015 sont classés dans la catégorie A1 de la charte Gissler, la ville privilégiant les emprunts à taux fixe ou profitant des offres sur livret A proposées par la Caisse des Dépôt et Consignation.

En 2015, les emprunts encaissés en 2015 se sont élevés à 3 800 m€ :

- un prêt de 800 m€ à taux fixe contracté en 2014 auprès de la caisse d'Epargne ;
- trois prêts pour un total de 3 000 m€ contracté en 2015 :
 - 2 000 m€ à taux fixe auprès du Crédit Mutuel,
 - 500 m€ à taux fixe auprès de la Caisse des Dépôt et Consignation,
 - 500 m€ indexés sur le livret A auprès de la Caisse des Dépôt et Consignation.

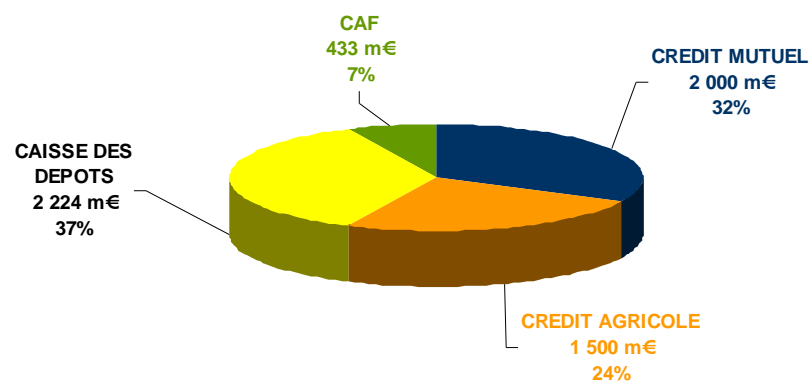
Les emprunts reportés sur l'exercice 2016 se sont élevés à 3 157 m€ :

- 1 500 m€ à taux fixe auprès du Crédit Agricole,
- 1 224 m€ indexés sur le livret A auprès de la Caisse des Dépôt et Consignation,
- 433 m€ sans intérêts auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

CARACTERISTIQUES DES PRETS ENCAISSES OU CONTRACTES EN 2015

BANQUE	MONTANT	DUREE	TAUX	CLST	AFFECTATION
Emprunts contractés en 2014 et mobilisés en 2015					
CAISSE D'EPARGNE	800	15 ans	FIXE : 2,48%	A1	NON AFFECTE
Emprunts contractés en 2015 et mobilisés en 2015					
CREDIT MUTUEL	2 000	15 ans	FIXE : 2,09%	A1	NON AFFECTE
CAISSE DES DEPOTS	125	20 ans	FIXE : 1,59%	A1	DOJO FRANCS ARCHERS
CAISSE DES DEPOTS	125	20 ans	LIVRET A + 1%	A1	DOJO FRANCS ARCHERS
CAISSE DES DEPOTS	375	20 ans	FIXE : 1,59%	A1	EQUIPEMENTS PUBLICS DU TERTRE
CAISSE DES DEPOTS	375	20 ans	LIVRET A + 1%	A1	EQUIPEMENTS PUBLICS DU TERTRE
Emprunts contractés en 2015 et mobilisés en 2016					
CREDIT AGRICOLE	1 500	15 ans	FIXE : 2,20%	A1	NON AFFECTE
CAISSE DES DEPOTS	1 224	20 ans	LIVRET A + 0,60%	A1	ECOLE GERMAINE TILLON
CAF	200	10 ans	SANS INTERETS	A1	ALSH GERMAINE TILLON
CAF	189	10 ans	SANS INTERETS	A1	EQUIPEMENTS PUBLICS DU TERTRE
CAF	11	8 ans	SANS INTERETS	A1	NON AFFECTE
CAF	30	8 ans	SANS INTERETS	A1	PARVIS MAISON DE QUARTIER DES FOURCHES
CAF	4	5 ans	SANS INTERETS	A1	INFORMATISATION MAISONS DE QUARTIER

PRETS OCTROYES EN 2015 PAR ORGANISME PRETEUR



5. LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres d'investissement se composent du fonds de compensation de TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement qui a remplacé la taxe locale d'équipement et des produits de cession.

La part des investissements éligibles⁴ au FCTVA a été relativement faible (73%) dans la mesure où il y a eu un volume important d'acquisition immobilières en 2014 lesquelles ne sont pas grevées de TVA.

Les cessions se sont élevées à 3,4M€, soit à un niveau proche des 3,7M€⁵ prévus budgétairement. Les principales ventes ont été :

- Trois bâtiments du quartier Ferrié à Laval Agglomération pour un total de 1 650 m€,
- Des terrains et bâtiments place de la gare à la SPLA pour un total de 1 418 m€,
- Une maison ruelle des quatre pavillons à un particulier pour 160 m€

⁴ Le FCTVA est perçu sur les investissements réalisés l'année précédente

⁵ Les 4 385m€ inscrits au budget comprennent 685 m€ de « refacturation » de l'aménagement d'un bâtiment du quartier Ferrié pour le CCAS. Les travaux n'ayant pas eu lieu, la recette n'a pas lieu d'être.

LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT

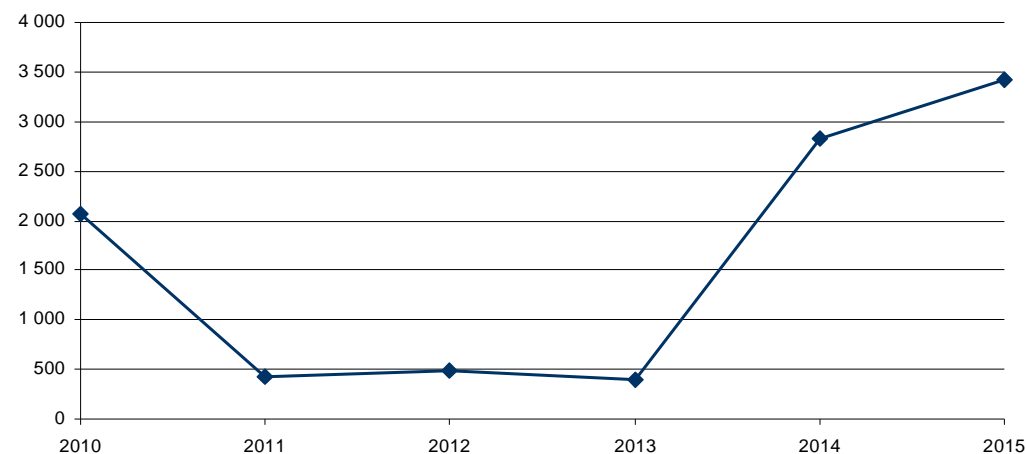
en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
FCTVA	839	1 156	1 417	882	1 767	1 537
+ TLE/Taxe aménagement	298	252	353	271	201	269
+ Cessions	2 063	420	489	398	2 825	3 421
= Ressources propres d'invest.	3 200	1 828	2 259	1 550	4 793	5 227

PART DES INVESTISSEMENTS ELIGIBLES AU FCTVA

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses équipement n-1*	9 044	8 631	10 370	8 902	12 862	13 246
FCTVA	839	1 156	1 417	882	1 767	1 537
Part des dépenses éligibles	59%	85%	86%	63%	87%	73%

* y compris matériaux des travaux en régie

EVOLUTION DES CESSIONS



6. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La baisse du taux d'imposition conjoint à la réduction des concours financiers de l'Etat et à la dépréciation de l'euro par rapport au franc suisse ne pouvaient que conduire à une dégradation de l'autofinancement dans la mesure où cela conduit à une moindre recette de 4,5 M€ et une charge supplémentaire de 1,4 M€.

Au final, la ville n'a pas dégagé d'autofinancement car il s'élève à - 344 m€ ce qui signifie que des charges ont été financées par le résultat de l'année antérieur.

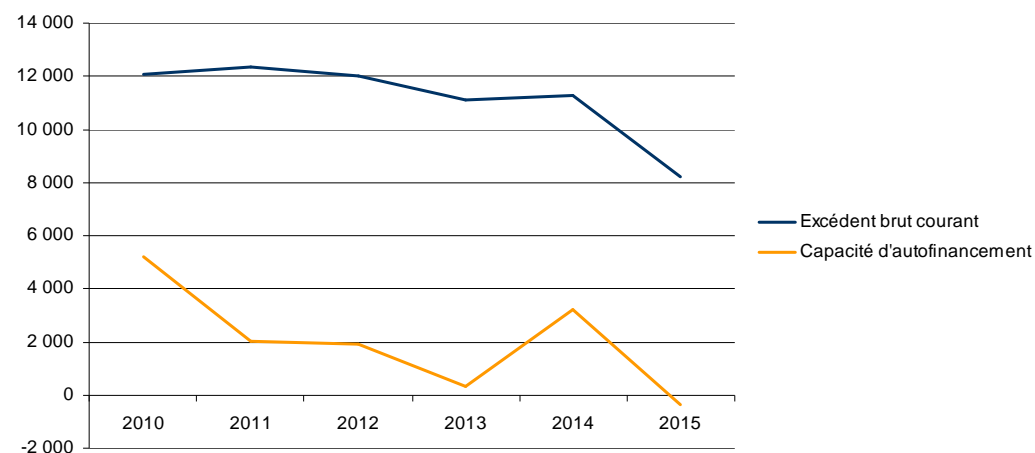
Toutefois, cette dégradation de la capacité d'autofinancement (- 3,6 M€) est moindre que l'impact des trois facteurs cités précédemment (- 5,9 M€) ceci résultant :

- Des économies réalisées conduisant à une baisse significative des charges à caractère général (- 1,1 M€) et un maintien des dépenses de personnel à périmètre constant,
- Un volume de cessions un peu plus élevé qu'en 2014 (+0,6 M€),
- La progression de la matière fiscale permise par les fin d'exonération (+0,7 M€),
- Une baisse des dépenses exceptionnelles (-0,3 M€).

DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits fonctionnement courant	68 545	69 905	71 421	72 862	73 788	68 036
- Charges fonctionnement courant	56 496	57 546	59 402	61 778	62 519	59 812
= Excédent brut courant	12 050	12 360	12 019	11 085	11 268	8 224
+ Produits exceptionnels	67	374	130	518	323	301
- Dépenses exceptionnelles	654	743	637	1 155	1 033	667
= Epargne de gestion	11 463	11 991	11 512	10 448	10 558	7 859
- Intérêts de la dette	3 542	5 357	5 433	4 966	5 270	6 411
= Epargne brute	7 921	6 634	6 079	5 483	5 288	1 448
- Remboursement de capital	5 922	6 454	6 440	6 686	6 846	7 019
= Epargne nette	1 999	179	-362	-1 204	-1 558	-5 571
+ RPI hors cessions	1 137	1 408	1 770	1 153	1 968	1 806
= CAF hors cessions	3 136	1 587	1 408	-51	410	-3 764
+ Cessions	2 063	420	489	398	2 825	3 421
= Capacité d'autofinancement	5 199	2 007	1 897	347	3 234	-344

ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT BRUT COURANT ET DE LA CAF



7. LES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2015 à 9 059 m€ pour 2 607 m€ de subventions soit une dépense nette de 6 451 m€.

Les principales opérations ayant donné lieu à mandatement ont été :

- la rénovation urbaine des Pommeraies (2 510 m€)
- le pôle d'échange multimodal (268 m€)
- l'aménagement du quartier du Tertre (293 m€)
- le gymnase Pascal Ménard (165 m€)
- le gymnase des Francs Archers (157 m€)
- le programme qualité voirie (644 m€)

A ces dépenses, il convient d'ajouter les dépenses d'investissement qui ont été engagées mais non mandatées et qui n'ont pas fait l'objet d'autorisation de programme qui représentent 2 399 m€ et portant notamment sur :

- le gymnase Pascal Ménard (391 m€)
- le gymnase des Francs Archers (485 m€)
- le programme qualité voirie (293 m€)

En moyenne les subventions représentent 34% des dépenses H.T. ce qui est supérieur à la moyenne observée sur les cinq dernières années (27%).

En 2015, la ville n'a pas dégagé d'autofinancement faisant que les investissements ont été financés par des emprunts, des subventions et les résultats antérieurs.

Du fait de la provision du swap €/CHF, la trésorerie présente une situation excédentaire faisant qu'une large part des emprunts contractés en 2015 seront mobilisés en 2016. Il en résulte un résultat de clôture déficitaire (- 550 m€) qui devient positif (1 883 m€) dès lors où l'on intègre les reports.

LES DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses d'investissement	9 001	10 914	7 337	14 221	14 020	9 059
+ indemnité de refinancement	0	0	0	0	500	0
- Subvention d'investissement	803	2 815	3 080	2 698	3 957	2 607
= Dépenses nettes	8 198	8 099	4 257	11 523	10 563	6 451

LA PART DE SUBVENTIONS

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Subventions hors amendes	585	2 351	2 611	2 279	3 523	2 004
Dépenses H.T.*	7 006	8 544	5 394	10 710	11 302	5 864
Taux moyen subventions	8%	28%	48%	21%	31%	34%

* : dépenses H.T des chapitres 20, 21 et 23

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capacité d'autofinancement	5 199	2 007	1 897	347	3 234	-344
+ Subventions	803	2 815	3 080	2 698	3 957	2 607
+ Emprunt	1 781	5 492	4 519	4 537	10 005	3 800
= Financement des invest.	7 783	10 313	9 496	7 582	17 196	6 064
- Dépenses d'investissement	9 001	10 914	7 337	14 221	14 020	9 059
- indemnité de refinancement	0	0	0	0	500	0
= Variation excédent de clôture	-1 218	-600	2 159	-6 640	2 676	-2 995

L'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Excédent global de clôture n-1	6 068	4 849	4 249	6 408	-231	2 445
+ Variation excédent de clôture	-1 218	-600	2 159	-6 640	2 676	-2 995
= Excédent global de clôture n	4 849	4 249	6 408	-231	2 445	-550
- reports en dépense						2 560
+ reports en recette						4 993
= Excédent global de clôture net						1 883

8. LES BUDGETS ANNEXES

8.1. Le budget eau

8.1.1. Synthèse

Il ressort du compte administratif 2015 du budget de l'eau une situation financière satisfaisante, la capacité d'autofinancement s'élevant à 1 317 m€ permettant d'assurer le financement des investissements.

A noter un resserrement de cette capacité d'autofinancement par rapport à 2014, en raison de la progression de certains postes de dépenses (électricité, produits de traitement) conjoint à une légère diminution des recettes.

Les investissements se sont élevés à 1 286 m€.

L'autofinancement et les subventions ont excédé le besoin de financement des investissements conduisant à un accroissement de l'excédent global de clôture de l'ordre de 280 m€ lequel se fixe à 3 088 m€ après prise en compte des reports.

DETERMINATION DE L'EPARGNE NETTE

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits fonctionnement courant	5 942	5 481	5 336	5 564	5 692	5 625
- Charges fonctionnement courant	4 149	3 735	3 575	4 121	4 135	4 254
= Excédent brut courant	1 794	1 746	1 762	1 443	1 556	1 371
+ Produits exceptionnels	8	1	5	79	15	5
- Dépenses exceptionnelles	335	76	183	105	26	59
= Epargne de gestion	1 467	1 671	1 584	1 416	1 545	1 317
- Intérêts de la dette	25	15	8	2	0	0
= Epargne brute	1 442	1 656	1 576	1 415	1 545	1 317
- Remboursement de capital	161	171	126	80	0	0
= Epargne nette	1 281	1 486	1 450	1 334	1 545	1 317

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Epargne nette	1 281	1 486	1 450	1 334	1 545	1 317
+ Cessions	2	0	0	1	0	21
+ Subventions	501	1 216	440	473	102	228
+ Remboursement avances					20	
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0
= Financement des invest.	1 784	2 702	1 890	1 808	1 667	1 566
- Dépenses d'investissement	3 376	1 577	1 272	1 570	737	1 286
= Variation excédent de clôture	-1 592	1 125	618	238	930	280

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Excédent global de clôture n-1	1 850	258	1 382	2 001	2 239	3 169
+ Variation excédent de clôture	-1 592	1 125	618	238	930	280
= Excédent global de clôture n	258	1 382	2 001	2 239	3 169	3 449
- Reports en dépense						704
+ Reports en recette						344
= Excédent global de clôture net						3 088

8.1.2. Les produits de fonctionnement courant

En 2015, les produits de fonctionnement courant s'élèvent à 5 625 m€ dont 1 572 m€ de prélèvement pour l'agence de l'eau et le fonds départemental.

Par rapport à 2014, les produits d'exploitation ont diminué de 0,6% en 2015.

8.1.3. Les charges de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant, qui s'élèvent en 2015 à 4 254 m€, se composent des charges à caractère général (62%), des dépenses de personnel (22%) et des reversements des produits collectés pour l'agence de l'eau (15%).

Par rapport à 2014, elles ont augmenté de 2,9% en raison de la progression des dépenses d'électricité et des produits de traitement ainsi que le retour à un niveau « normal » de la redevance prélèvement suite à l'arrêt des rattachements. Une baisse des dépenses de personnel a permis d'atténuer l'impact de cette hausse.

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits d'exploitation	4 287	3 952	3 724	3 872	3 978	3 956
Autres produits	104	97	152	97	109	98
Sous total	4 391	4 048	3 876	3 969	4 087	4 054
Redevance pollution	774	715	719	777	767	751
Fonds départemental	777	718	742	818	837	821
Produits fonctionnement courant	5 942	5 481	5 336	5 564	5 692	5 625

EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Produits d'exploitation	-1,6%	-7,8%	-5,8%	4,0%	2,7%	-0,6%
Autres produits	-1,2%	-7,0%	56,8%	-35,8%	11,6%	-9,9%
Sous total	-1,6%	-7,8%	-4,3%	2,4%	3,0%	-0,8%
Produits fonctionnement courant	-1,1%	-7,8%	-2,6%	4,3%	2,3%	-1,2%

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Charges générales	2 441	2 231	2 106	2 414	2 513	2 655
+ Charges de personnel	930	915	918	952	960	928
+ Atténuation de produits	767	576	522	732	629	653
+ Autres charges de gestion	11	13	28	23	34	18
= Charges fonct. courants	4 149	3 735	3 575	4 121	4 135	4 254

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Charges générales	1,7%	-8,6%	-5,6%	14,6%	4,1%	5,7%
Charges de personnel	0,0%	-1,6%	0,4%	3,7%	0,8%	-3,3%
Autres charges de gestion	10,8%	20,7%	110,8%	-19,0%	50,1%	-46,0%
Charges fonct. courants	0,5%	-10,0%	-4,3%	15,3%	0,3%	2,9%

8.1.3.1. Les charges à caractère général

En 2015, elles s'élèvent à 2 655m€ dont 822 m€ de reversement au fonds départemental. Les charges propres s'élèvent donc à 1 832 m€ et se composent principalement des dépenses d'électricité (18%), des produits de traitement (11%), de la maintenance (4%), des frais d'administration générale (25%) et de la redevance prélèvement (10%).

Hors reversement au fonds départemental, les charges à caractère général ont augmenté de 8,9%. Cette augmentation s'explique en partie par l'arrêt progressif des rattachements entamé en 2013 pour la redevance prélèvement, lequel n'avait pas lieu d'être. Ceci a eu comme impact une minoration de cette dépense en 2013 et 2014. En 2015, cette redevance revient à un niveau normal.

A cela s'ajoute une forte progression des dépenses d'électricité (+9,3%) et des produits de traitement (+4,7%).

8.1.3.2. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2015 à 928 m€. Elles se composent essentiellement de la rémunération du personnel (72%) et des charges sociales (28%).

Par rapport à 2014, elles ont diminué de 3,3%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Electricité	255	293	306	295	296	323
Produits de traitement	209	251	240	208	190	199
Maintenance	75	85	82	112	79	72
Remboursement de frais	416	429	405	404	472	466
Redevance prélèvement	290	290	234	90	85	175
Autres charges propres	543	555	526	563	560	598
Sous total	1 788	1 903	1 793	1 672	1 683	1 832
Fonds départemental	654	328	313	742	830	822
Charges générales	2 441	2 231	2 106	2 414	2 513	2 655

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Electricité	4,9%	15,2%	4,3%	-3,4%	0,2%	9,3%
Produits de traitement	-1,0%	19,9%	-4,5%	-13,0%	-8,8%	4,7%
Maintenance	-0,8%	14,2%	-3,3%	36,1%	-29,5%	-9,1%
Remboursement de frais	2,3%	3,0%	-5,5%	-0,3%	16,8%	-1,4%
Redevance prélèvement	-9,6%	0,0%	-19,3%	-61,7%	-5,5%	106,3%
Autres charges propres	1,9%	2,2%	-5,2%	7,0%	-0,4%	6,6%
Sous total	0,5%	6,5%	-5,8%	-6,7%	0,6%	8,9%
Fonds départemental	4,7%	-49,8%	-4,6%	137,0%	11,8%	-0,9%
Charges générales	1,7%	-8,6%	-5,6%	14,6%	4,1%	5,7%

LES DEPENSES DE PERSONNEL

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rémunération personnel	659	656	659	682	684	663
Charges sociales	254	252	251	263	268	257
CNFPT	5	5	5	5	5	5
Autres	11	1	3	2	3	3
Charges de personnel	930	915	918	952	960	928

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Rémunération personnel	0,1%	-0,4%	0,4%	3,5%	0,4%	-3,0%
Charges sociales	0,2%	-0,9%	-0,4%	4,7%	1,9%	-4,0%
CNFPT	-0,4%	0,0%	-9,5%	12,6%	-1,0%	-2,8%
Autres	-24,5%	-90,1%	205,4%	-32,5%	16,0%	3,6%
Charges de personnel	0,0%	-1,6%	0,4%	3,7%	0,8%	-3,3%

8.1.4. Analyse de la dette

En 2015, ne subsiste plus aucun emprunt sur le budget de l'eau, l'intégralité de la dette ayant été remboursée.

8.1.5. Les investissements

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2015 à 1.286 m€ pour 228 m€ de subventions, soit une dépense nette de 1.058 m€.

Les principales opérations ayant donné lieu à mandatement en 2015 ont été :

- Le gros entretien du réseau (270 m€) ;
- La suppression des branchements plomb (332 m€) ;
- Le gros entretien de l'usine et des châteaux d'eau (182 m€) ;
- Le déplacement de la prise d'eau (314 m€) ;

A ces dépenses, il convient d'ajouter les dépenses d'investissement qui ont été engagées mais pas mandatées, lesquelles s'élèvent à 683 m€ dont :

- L'acquisition de véhicules (114 m€)
- Le gros entretien du réseau (126 m€) ;
- Les études et travaux du schéma directeur (61 m€) ;
- L'usine des eaux (106 m€)
- La prise d'eau (45 m€)
- Les branchements plomb (226m€)

L'épargne nette (1 317 m€) et les subventions (228 m€) ont couvert les dépenses d'investissement (1.286 m€) et permet de dégager un excédent global de clôture à hauteur de 280 m€.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours 1er janvier	538	377	206	80	0	0
- Remboursement capital	161	171	126	80	0	0
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0
= Encours 31/12	377	206	80	0	0	0

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT NETTES

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses d'investissement	3 376	1 577	1 272	1 570	737	1 286
- Subvention d'investissement	501	1 216	440	473	102	228
= Dépenses nettes	2 875	361	832	1 097	635	1 058

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Gros entretien réseau	381	634	369	356	111	270
Entretien usine et châteaux d'eau	193	0	336	122	162	182
Branchements plomb	485	113	325	364	187	332
Déplacement prise d'eau	2 121	269	22	0	0	314
Analyseur surveillance qualité eau	0	0	0	33	0	0
Débitmètres	0	286	0	6	0	0
Travaux schéma directeur	0	0	0	599	210	70
Etude schéma directeur	50	21	184	52	4	62
Autres	146	255	35	39	63	56
Total investissements	3 376	1 577	1 272	1 570	737	1 286

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Epargne nette	1 281	1 486	1 450	1 334	1 545	1 317
+ Cessions	2	0	0	1	0	21
+ Subventions	501	1 216	440	473	102	228
+ Remboursement avances					20	
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0
= Financement des invest.	1 784	2 702	1 890	1 808	1 667	1 566
- Dépenses d'investissement	3 376	1 577	1 272	1 570	737	1 286
= Variation excédent de clôture	-1 592	1 125	618	238	930	280

8.2. Le budget assainissement

8.2.1. Synthèse

Il ressort du compte administratif 2015 du budget de l'assainissement une situation financière satisfaisante, la capacité d'autofinancement s'élève à 1 438 m€ permettant d'assurer le financement des investissements.

Les investissements réalisés se sont limités à 798 m€, niveau le plus faible de ces six dernières années.

L'autofinancement et les subventions ont excédé le besoin de financement des investissements conduisant à un accroissement de l'excédent global de clôture de l'ordre de 872 m€ lequel se fixe à 2 080 m€ après prise en compte des reports.

DETERMINATION DE L'ÉPARGNE NETTE

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits fonctionnement courant	4 379	4 301	4 676	5 256	4 988	5 084
- Charges fonctionnement courant	2 661	2 714	2 724	3 000	3 071	3 131
= Excédent brut courant	1 718	1 588	1 952	2 256	1 917	1 953
+ Produits exceptionnels	70	1	0	1	0	29
- Dépenses exceptionnelles	167	28	53	52	27	64
= Epargne de gestion	1 621	1 560	1 899	2 205	1 889	1 918
- Intérêts de la dette	71	181	241	249	241	231
= Epargne brute	1 549	1 379	1 657	1 955	1 649	1 687
- Remboursement de capital	448	512	590	316	244	249
= Epargne nette	1 102	867	1 068	1 640	1 405	1 438

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Epargne nette	1 102	867	1 068	1 640	1 405	1 438
+ Cessions	23	0	0	0	0	57
+ Subventions	1 704	2 908	1 784	1 231	2	174
+ Emprunt	2 000	3 500	0	850	0	0
= Financement des invest.	4 829	7 275	2 851	3 721	1 408	1 669
- Dépenses d'investissement	8 428	5 036	2 745	1 418	912	798
= Variation excédent de clôture	-3 600	2 239	106	2 303	496	872

EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Excédent global de clôture n-1	267	-3 333	-1 094	-988	1 316	1 811
+ Variation excédent de clôture	-3 600	2 239	106	2 303	496	872
= Excédent global de clôture n	-3 333	-1 094	-988	1 316	1 811	2 683
- Reports en dépense						602
+ Reports en recette						0
= Excédent global de clôture net						2 080

8.2.2. Les produits de fonctionnement courant

En 2015, les produits de fonctionnement courant s'élèvent à 5 084 m€ dont 446 m€ de prélèvement pour l'agence de l'eau.

Par rapport à 2014, les produits d'exploitation ont augmenté de 1,9%.

8.2.3. Les charges de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant, qui s'élèvent en 2015 à 3 131 m€, se composent des charges à caractère général (56%), des dépenses de personnel (31%) et des reversements des produits collectés pour l'agence de l'eau (13%).

Par rapport à 2014, elles ont progressé de 2%, la progression des dépenses d'électricité (+6%) ayant été un facteur de hausse contrairement aux produits de traitement (-16%).

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits d'exploitation	3 925	3 880	4 213	4 781	4 514	4 581
Autres produits	1	2	30	11	0	58
Sous total	3 926	3 881	4 243	4 792	4 514	4 638
Redevance modernisation	453	420	433	464	474	446
Produits fonctionnement courant	4 379	4 301	4 676	5 256	4 988	5 084

EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Produits d'exploitation	3,1%	-1,1%	8,6%	13,5%	-5,6%	1,5%
Autres produits	111,0%	12,2%	1868,7%	-62,7%	-100,0%	s.o.
Sous total	3,4%	-1,1%	9,3%	12,9%	-5,8%	2,7%
Produits fonctionnement courant	3,0%	-1,8%	8,7%	12,4%	-5,1%	1,9%

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Charges générales	1 322	1 510	1 511	1 646	1 710	1 747
+ Charges de personnel	885	866	887	904	958	965
+ Atténuation de produits	445	331	308	432	375	403
+ Autres charges de gestion	9	7	19	18	28	16
= Charges fonct. courants	2 661	2 714	2 724	3 000	3 071	3 131

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

	Moyenne 10-15	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Charges générales	5,7%	14,2%	0,1%	9,0%	3,9%	2,2%
Charges de personnel	1,7%	-2,2%	2,4%	1,9%	6,0%	0,7%
Autres charges de gestion	13,2%	-15,3%	158,3%	-7,0%	61,7%	-43,6%
Charges fonct. courants	3,3%	2,0%	0,4%	10,1%	2,4%	2,0%

8.2.3.1. Les charges à caractère général

En 2015, les charges à caractère général s'élèvent à 1 747 m€ et se composent principalement des dépenses d'électricité (33%), des produits de traitement (10%), de la maintenance (9%) et les frais d'administration générale (20%).

Par rapport à 2014, elles ont progressé de 2,2% en raison notamment de la progression des dépenses d'électricité (+ 6,3%), les produits de traitement ayant diminué de manière significative (-16,3%).

8.2.3.2. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent en 2015 à 965 m€. Elles se composent de la rémunération du personnel (72%) et des charges sociales (27%)

Par rapport à 2014, elles ont légèrement progressé (+ 0,7%).

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Electricite	386	422	460	529	535	568
Produits de traitement	151	178	199	198	205	171
Maintenance	106	179	120	194	186	164
Remboursement de frais	265	274	294	308	344	345
Autres charges propres	414	457	438	418	442	499
Charges générales	1 322	1 510	1 511	1 646	1 710	1 747

EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

	Moyenne	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Electricite	8,0%	9,3%	9,0%	15,0%	1,1%	6,3%
Produits de traitement	2,6%	18,0%	11,6%	-0,3%	3,3%	-16,3%
Maintenance	9,1%	69,4%	-33,2%	61,7%	-4,2%	-11,8%
Remboursement de frais	5,4%	3,2%	7,4%	4,8%	11,4%	0,5%
Autres charges propres	3,8%	10,3%	-4,0%	-4,8%	5,8%	13,0%
Charges générales	5,7%	14,2%	0,1%	9,0%	3,9%	2,2%

LES DEPENSES DE PERSONNEL

en milliers d'euro	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rémunération personnel	636	623	641	649	687	692
Charges sociales	236	235	239	247	263	265
CNFPT	4	5	5	5	5	5
Autres	9	3	3	3	3	3
Charges de personnel	885	866	887	904	958	965

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

	Moyenne	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Rémunération personnel	1,7%	-2,1%	2,8%	1,3%	5,8%	0,8%
Charges sociales	2,3%	-0,2%	1,6%	3,4%	6,5%	0,6%
CNFPT	6,4%	25,9%	-7,2%	12,1%	4,1%	-0,2%
Autres	-22,5%	-70,9%	3,0%	4,4%	2,2%	-12,6%
Charges de personnel	1,7%	-2,2%	2,4%	1,9%	6,0%	0,7%

8.2.4. Analyse de la dette

Le stock de dette se compose exclusivement de prêts à taux fixe dont le taux d'intérêt moyen s'élève à 4,1% en 2015.

Au 31 décembre 2015, l'encours de dette se fixe à 5,4 M€.

8.2.5. Les investissements

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2015 à 798 m€ pour 174 m€ de subventions, soit une dépense nette de 624 m€.

Les principales opérations ayant donné lieu à mandatement en 2015 ont été :

- Les travaux relatifs à la station d'épuration (262 m€) ;
- Le gros entretien du réseau (400 m€).

A ces dépenses, il convient d'ajouter les dépenses d'investissement qui ont été engagées mais pas mandatées, lesquelles s'élèvent à 580 m€ dont :

- Les travaux de la station d'épuration (403 m€) ;
- Le gros entretien du réseau (113 m€) ;
- Les acquisitions de véhicules (56 m€).

Les investissements engagés ont été financés par autofinancement et subventions.

ANNUITE DE LA DETTE						
<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Intérêts des emprunts	71	181	241	249	241	231
+ Remboursement de capital	448	512	590	316	244	249
= Annuité de dette	519	694	831	565	484	480

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE						
<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours 1er janvier	1 424	2 975	5 961	5 371	5 906	5 662
- Remboursement capital	449	513	590	316	244	249
+ Emprunt	2 000	3 500	0	850	0	0
= Encours 31/12	2 975	5 961	5 371	5 906	5 662	5 413

TAUX D'INTERET MOYEN						
<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Intérêts des emprunts	71	181	241	249	241	231
Encours au 1er janvier	1 424	2 975	5 961	5 371	5 906	5 662
= Taux d'intérêt moyen	5,0%	6,1%	4,0%	4,6%	4,1%	4,1%

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT NETTES						
<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses d'investissement	8 428	5 036	2 745	1 418	912	798
- Subvention d'investissement	1 704	2 908	1 784	1 231	2	174
= Dépenses nettes	6 724	2 127	962	187	910	624

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT						
<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Station d'épuration	7 217	2 771	1 560	707	200	262
Bassin pollution Bourny	786	1 788	716	12	0	0
Gros entretien réseau	172	362	323	555	364	400
Station refoulement St Nicolas	0	0	0	0	0	0
Autres	254	115	146	144	348	136
Autres	8 428	5 036	2 745	1 418	912	798

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS						
<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Épargne nette	1 102	867	1 068	1 640	1 405	1 438
+ Cessions	23	0	0	0	0	57
+ Subventions	1 704	2 908	1 784	1 231	2	174
+ Emprunt	2 000	3 500	0	850	0	0
= Financement des invest.	4 829	7 275	2 851	3 721	1 408	1 669
- Dépenses d'investissement	8 428	5 036	2 745	1 418	912	798
= Variation excédent de clôture	-3 600	2 239	106	2 303	496	872

8.3. Le budget services extérieurs des pompes funèbres

Dans ce budget figurent essentiellement des dépenses de personnel pour 24 m€ financées entre autres par la refacturation des travaux de creusage de fosses aux prestataires de pompes funèbres. Il en ressort un résultat de l'exercice de - 2 m€ et un résultat de clôture de 2 m€ étant donné le résultat antérieur reporté de 5 m€.

POMPES FUNEBRES : EXCEDENT DE CLOTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits fonctionnement courant	25	24	25	25	27	22
- Charges fonctionnement courant	33	26	24	23	28	24
= Excédent brut courant	-8	-1	1	2	-1	-2
+ Produits exceptionnels			0	1	0	0
- Dépenses exceptionnelles			0	0	0	0
= Epargne de gestion	-8	-1	1	3	-2	-2
+ Excédent global de clôture n-1	12	4	3	4	7	5
= Excédent global de clôture n	4	3	4	7	5	2

8.4. Le budget lotissement de Beauregard

Dans ce budget, sont retracées les écritures de stocks de terrains.

L'emprunt mobilisé à l'origine a été remboursé en 2012. Aucune cession n'a été réalisé à ce jour et aucun emprunt nouveau n'a été contracté faisant que ce budget est en déficit de 1,6 M€ porté actuellement en trésorerie.

BEAUREGARD : EXCEDENT DE CLOTURE

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits fonctionnement	1 600	1 643	1 621	1 615	1 615	1 615
- Charges fonctionnement	1 600	1 643	1 621	1 615	1 615	1 615
= Excédent de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
+ Recettes investissement	1 553	1 576	1 609	1 615	1 615	1 615
- Dépenses investissement	1 576	1 609	3 365	1 615	1 615	1 615
= Solde investissement	-23	-33	-1 756	0	0	0
+ Résultat de clôture n-1	197	174	141	-1615	-1615	-1615
= Résultat global de clôture n	174	141	-1 615	-1 615	-1 615	-1 615

8.5. Le budget parking

Ce budget a été créé à compter du 1er janvier 2009 pour retracer les opérations financières des parkings assujettis à la TVA.

2013 a été la première année de mise en œuvre de la délégation de service public de stationnement. Il en résulte que ce budget ne retrace plus que les dépenses afférentes aux emprunts conservés par la ville, les amortissements et des investissements complémentaires.

Ces dépenses sont financées par une subvention à hauteur de 572m€ en provenance du budget principal.

DETERMINATION DE L'ÉPARGNE NETTE

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits d'exploitation	399	429	422	0		
+ Subvention d'exploitation	517	487	525	613	653	572
+ Redevance concessionnaire				7	7	11
= Produits fonctionnement courant	916	916	947	620	660	583
- Charges fonctionnement courant	355	267	287	14	0	0
= Excédent brut courant	561	649	660	606	660	583
+ Produits exceptionnels	0	19	0	56	0	0
- Dépenses exceptionnelles	1	0	0	0	50	37
= Epargne de gestion	560	667	660	662	610	546
- Intérêts de la dette	350	353	346	337	314	237
= Epargne brute	210	314	314	325	296	309
- Remboursement de capital	186	206	216	226	237	247
= Epargne nette	24	108	99	99	60	62

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Epargne nette	24	108	99	99	60	62
+ Subventions	0	0	0	244	0	0
+ Emprunt	300	0	0	0	0	0
= Financement des invest.	324	108	99	343	60	62
- Dépenses d'investissement	608	8	7	0	77	
= Variation excédent de clôture	-284	100	91	343	-17	62

EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Excédent global de clôture n-1	320	35	135	227	569	552
+ Variation excédent de clôture	-284	100	91	343	-17	62
= Excédent global de clôture n	35	135	227	569	552	614
- Reports en dépense		33	0	39	0	0
+ Reports en recette		0	0	0	0	0
= Excédent global de clôture net	35	102	227	531	552	614

LA COUVERTURE DES AMORTISSEMENTS

<i>en milliers d'euro</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Epargne brute	210	314	314	325	296	309
Dotations aux amortissements	294	314	314	314	306	309
Ratio de couverture	0,7	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0